

REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

QUALITE DU GAZ ISSU DES INTRANTS EN GAZEIFICATION HYDROTHERMALE

- DATE D'OUVERTURE DES CANDIDATURES : 15/06/2026
- DATE DE FERMETURE DES CANDIDATURES : 31/10/2026
- ANNONCE DES LAUREATS : 19/11/2026
- CONTACTS GRDF :
 - matthieu.chaniolleau@grdf.fr
 - innovation@grdf.fr

REQUEST FOR PROPOSALS RULES

QUALITY OF THE GAS PRODUCED FROM THE FEEDSTOCKS IN HYDROTHERMAL GASIFICATION

- APPLICATION OPENING DATE : 15 JUNE 2026
- APPLICATION CLOSING DATE : 31 OCTOBER 2026
- WINNERS ANNOUNCED : 19 NOVEMBER 2026
- GRDF CONTACTS :
 - matthieu.chaniolleau@grdf.fr
 - innovation@grdf.fr

1. Table des matières

■ 1. LEXIQUE	4
■ 2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AAP.....	4
2.1. Contexte	4
2.1.1. Présentation de GRDF	4
2.1.2. Présentation de l'entité émettrice de l'AAP	5
2.1.3. Objet du Règlement.....	5
2.1.4. Contexte et enjeux de l'AAP	6
2.2. Objectifs de l'AAP « Qualité du gaz issu des intrants en GH »	6
■ 3. DESCRIPTION DE L'AAP.....	7
3.1. Périmètre de l'AAP.....	7
3.2. L'offre de l'AAP aux lauréats	8
■ 4. PROCÉDURE DE CANDIDATURE ET SÉLECTION	16
4.1. Critère d'éligibilité des Candidats.....	16
4.2. Contenu du Dossier de Candidature	17
4.3. Processus de dépôt de candidature	18
4.4. Procédure de sélection des Lauréats.....	20
4.4.1. Procédure de l'AAP	20
4.4.2. Composition du Jury.....	21
4.4.3. Calendrier prévisionnel de l'AAP	22
4.5. Critères de recevabilité et de sélection des candidatures	22
4.5.1. Critères relatifs à la recevabilité du dossier	22
4.5.2. Critères relatifs à la sélection des projets	23
4.6. Résultat de l'AAP et modalités de contractualisation avec le ou les Lauréat(s)	25
■ 5. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET D'IMPLICATION DE GRDF DANS LE PROJET	26
5.1. Gouvernance du Projet.....	26
5.2. Participation prévisionnelle de GRDF au Projet.....	26
5.3. Contrepartie à l'implication de GRDF dans le Projet.....	26
■ 6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES PROJETS.....	27
6.1. Garantie du candidat sur les droits de propriété intellectuelle.....	27
6.2. Propriété des Connaissances Propres du candidat et de GRDF	28

6.3. Utilisation et exploitation des Connaissances Propres	28
6.4 Utilisation et exploitation des Résultats et Livrables.....	29
■ 7. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION DANS LE CADRE DE L'AAP	30
7.2 Confidentialité des informations relatives au projet	31
7.3 Traitement des données à caractère personnel.....	32
■ 8. ETHIQUE.....	33
■ 9. RESPONSABILITÉ DE GRDF	34
■ 10. LOI APPLICABLE	35
■ 11. LANGUE DE PUBLICATION.....	35
■ ANNEXE 1 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DU RESEAU DE GAZ	35
■ ANNEXE 2 : CHARTE MEMBRE COMITES AAP.....	39
■ ANNEXE 3 – PIÈCES MINIMALES À INCLURE AU DOSSIER	43

1. Lexique

AAP : Appel à Projet

GH : Gazéification Hydrothermale

DDGV : Direction Développement des Gaz Verts

Syngas : gaz en sortie de procédé de gazéification hydrothermale, pouvant être composés de plusieurs composants

Gaz : gaz en sortie de procédé de gazéification hydrothermale qui a été traité par différentes briques technologiques pour être conforme aux spécifications du réseau et pouvoir être injecté

2. Contexte et objectifs de l'AAP

2.1. Contexte

2.1.1. Présentation de GRDF

Créé le 31 décembre 2007, GRDF est le principal distributeur de gaz en France et en Europe. Il assure la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution de gaz en France conformément à la loi, au contrat de service public qui le lie à l'État et aux contrats de concession signés avec les collectivités territoriales.

GRDF achemine le gaz jusqu'aux clients pour le compte de l'ensemble des fournisseurs présents sur le marché français, en garantissant à chacun d'entre eux ainsi qu'aux producteurs de gaz renouvelables un accès libre et non discriminatoire au réseau de distribution. L'entreprise développe le réseau avec un double objectif d'équilibre économique et d'égalité d'accès au réseau de gaz. A travers toutes ses missions et au cœur de son métier d'industriel,

1. Glossary

RFP: Request for Proposals

HG: Hydrothermal Gasification

DDGV: Green Gases Development Division

Syngas: gas produced by the hydrothermal gasification process, which may consist of several components

Gas: gas produced by the hydrothermal gasification process that has been treated using various technological modules to meet network specifications and be suitable for injection

WP : work package

2. Context and goals of the RFP

2.1. Context

2.1.1. About GRDF

Established on 31 December 2007, GRDF is the leading gas distribution system operator in France and Europe. It is responsible for the design, construction, operation and maintenance of the gas distribution network in France in accordance with the law, the public service contract binding it to the French State, and the concession agreements signed with local authorities.

GRDF delivers gas to customers on behalf of all suppliers operating in the French market, guaranteeing each of them, as well as renewable gas producers, free and non-discriminatory access to the distribution network. The company develops the network with the dual objective of economic balance and equal access to the gas network. Through all its activities and at the heart

GRDF veille à assurer la sécurité des biens et des personnes.

Au quotidien, GRDF assure les missions suivantes :

- Concevoir, construire, entretenir et exploiter plus de 200 000 km de réseau de distribution de gaz qui lui sont concédés ;
- Acheminer le gaz pour le compte des fournisseurs, en toute impartialité ;
- Distribuer, en toute sécurité, le gaz auprès de ses 11 millions de clients ;
- Promouvoir les usages du gaz et le développement rentable du réseau ainsi que de l'énergie gaz ;
- Accompagner et raccorder de manière non discriminatoire au réseau de distribution les producteurs de gaz renouvelables.

2.1.2. Présentation de l'entité émettrice de l'AAP

Au sein de GRDF, la Direction Développement des Gaz Verts (DDGV) a pour objectif de créer les conditions favorables à l'injection de gaz renouvelables et bas carbone dans le réseau de distribution de gaz naturel et d'être un catalyseur auprès de toutes les parties prenantes pour accélérer ces injections.

Au sein de la DDGV, la délégation nouveaux gaz centre ses activités sur les nouvelles filières de production de gaz verts telles que la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale et le power-to-methane.

2.1.3. Objet du Règlement

Dans le cadre de cet AAP, GRDF souhaite détecter et nouer des collaborations avec des candidats porteurs de solutions innovantes.

Le présent règlement (ci-après « le Règlement ») a pour objet de fixer les conditions et modalités de participation à l'AAP. La participation à l'AAP implique l'acceptation sans restriction ni réserve du Règlement ainsi que des documents associés, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par GRDF.

of its industrial operations, GRDF ensures the safety of people and property.

On a day-to-day basis, GRDF carries out the following tasks:

- Designing, building, maintaining and operating over 200,000 km of gas distribution network under concession.
- Transporting gas on behalf of suppliers, in a completely impartial manner.
- Distributing gas safely to its 11 million customers.
- Promoting the use of gas and the profitable development of the network and gas-based energy.
- Supporting and connecting renewable gas producers to the distribution network in a non-discriminatory manner.

2.1.2. Introduction of the entity publishing the RFP

Within GRDF, the Green Gas Development Division (DDGV) aims to create favourable conditions for the injection of renewable and low-carbon gases into the natural gas distribution network and to act as a catalyst amongst all parties involved to accelerate these injections.

Within the DDGV, the New Gases Unit focuses its activities on new green gas production technologies such as pyro-gasification, hydrothermal gasification and power-to-methane.

2.1.3. Purpose of the Rules

As part of this Request for Projects, GRDF wishes to identify and establish partnerships with candidates offering innovative solutions.

The purpose of these rules (hereinafter "the Rules") is to set out the terms and conditions for participation in the Request for Proposals. Participation in the Request for Proposals implies unconditional and unreserved acceptance of the Rules and associated documents, and a waiver of

2.1.4. Contexte et enjeux de l'AAP

Le verdissement du réseau de gaz constitue un pilier stratégique du projet d'entreprise « Mission Décarbonation » de GRDF. Dans la trajectoire visant l'atteinte de 100 % de gaz renouvelables et bas-carbone injectés dans les réseaux à l'horizon 2050, la méthanisation représente un levier majeur. Afin d'en compléter le potentiel et de diversifier les ressources mobilisables, le développement de technologies innovantes de production de gaz verts — telles que la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale et le power-to-gaz — apparaît essentiel. Ces filières permettent notamment la valorisation de gisements de déchets aujourd'hui peu ou pas mobilisables en méthanisation, tels que les déchets ligneux, certains déchets industriels ou encore des flux non épandables.

Dans ce contexte de diversification des filières et des gisements mobilisables, la gazéification hydrothermale (GH) constitue un axe de développement particulièrement prometteur.

La GH est aujourd'hui identifiée comme une solution innovante pour le traitement de déchets complexes, actuellement majoritairement orientés vers l'incinération ou l'enfouissement. Au service des territoires, ce procédé présente des atouts environnementaux et opérationnels significatifs. Les conditions de traitement en milieu supercritique offrent en particulier des perspectives de traitement d'intrants variés tels que les boues de stations d'épuration et les digestats non épandables, les liqueurs noires, certains déchets industriels, les boues de dragage et de curage portuaire, ou encore des résidus de l'industrie agroalimentaire.

2.2. Objectifs de l'AAP « Qualité du gaz issu des intrants en GH »

L'AAP a pour objectif de permettre la réalisation de tests d'intrants variés en gazéification hydrothermale pour analyser la qualité du gaz obtenu, afin de permettre à GRDF, en accord avec ses missions, de :

any right to appeal against decisions taken by GRDF.

2.1.4. Context and challenges of the RFP

The decarbonisation of the gas network is a strategic pillar of GRDF's 'Mission Décarbonation' corporate strategy. In the pathway towards achieving 100% renewable and low-carbon gas injected into the networks by 2050, anaerobic digestion represents a key driver. To realise its full potential and diversify the resources that can be utilised, the development of innovative green gas production technologies — such as pyro-gasification, hydrothermal gasification and power-to-gas — appears essential. These processes enable, in particular, the utilisation of waste streams that are currently difficult or impossible to process via anaerobic digestion, such as wood waste, certain industrial waste streams, or non-spreadable waste.

In the context of diversifying waste streams and available feedstocks, hydrothermal gasification (HG) represents a particularly promising area of development.

HG is now recognised as an innovative solution for the treatment of complex waste, which is currently mostly sent for incineration or landfill. Benefiting local communities, this process offers significant environmental and operational advantages. In particular, supercritical processing conditions offer prospects for treating a variety of inputs, such as sewage sludge and non-spreadable digestate, black liquor, certain industrial wastes, dredging and harbour cleaning sludge, and residues from the agri-food industry.

2.2. Objectives of the Request for project

The aim of the RFP is to facilitate the testing of various feedstocks in hydrothermal gasification to analyse the quality of the gas produced, thereby enabling GRDF, in line with its remit, to:

- S'assurer que les méthodes de traitement du gaz produit pour atteindre les spécifications techniques du réseau sont adaptées et techniquement faisables
 - Permettre d'approfondir la connaissance sur les caractéristiques des gaz en sortie de procédé (sur le plan expérimental) et en sortie de brique de mise aux spécifications (sur le plan théorique) ;
 - S'assurer de la possibilité technique et économique de la mise aux spécifications du méthane de synthèse obtenu par GH, pour garantir sa conformité pour injection dans les réseaux gaziers, et identifier les éventuelles adaptations de contrôle qualité gaz sur les postes avant injection.
- Ensure that the methods for treating the gas produced to meet the network's technical specifications are appropriate and technically feasible
 - Enable a deeper understanding of the characteristics of the gas at the process outlet (experimentally) and at the outlet of the specification-adjustment unit (theoretically);
 - Ensure the technical and economic feasibility of bringing the synthetic methane produced by GH up to specification, to guarantee its suitability for injection into gas networks, and identify any necessary adjustments to gas quality control at pre-injection stations.

3. Description de l'AAP

3.1. Périmètre de l'AAP

Au regard de l'article 1.2 relatif à l'Objectif de l'AAP, cet AAP s'adresse à :

- tous les acteurs français et européens développeurs de technologies de gazéification hydrothermale souhaitant expérimenter des tests sur des intrants variés afin d'en analyser les performances et notamment la qualité du gaz produit ;
- tous les détenteurs de déchets produits en France métropolitaine souhaitant expérimenter des tests de leurs déchets afin d'en analyser les performances et notamment la qualité du gaz produit.

Les répondants peuvent proposer des projets sur l'axe défini et s'associer pour porter un projet commun¹. Le projet devra permettre de tester des intrants produits sur le territoire français.

3. Description of the RFP

3.1. Scope of the RFP

In accordance with Article 1.2 concerning the Objective of the RFP, this RFP is aimed at:

- all French and European developers of hydrothermal gasification technologies wishing to conduct trials using a variety of feedstocks in order to analyse their performance, and in particular the quality of the gas produced;
- all holders of waste produced in mainland France wishing to conduct tests on their waste in order to analyse its performance, and in particular the quality of the gas produced.

Applicants may propose projects within the defined scope and may form partnerships to carry out a joint project. The project must enable the testing of feedstocks produced on French territory.

¹ Dans le cas d'un groupement, les principes de l'accord de groupement seront précisés dans le dossier de candidature : rôle, compétences, complémentarité, responsabilités.

L'AAP est composé de trois lots indissociables, le candidat devant répondre à tous les lots, seul ou avec des partenaires, la sous-traitance de certaines parties étant possible en fonction des compétences.

Les dossiers pourront être déposés du 15/06/2026 au 31/10/2026.

Le dossier de l'AAP est composé du présent Règlement.

3.2.L'offre de l'AAP aux lauréats

- ❑ Lot 1 : Caractérisation des intrants et impacts sur la qualité du syngaz et du gaz

Objectif : Caractériser les intrants à traiter et déterminer les modes de préparation pour un traitement en gazéification hydrothermale.

Description du lot 1 :

Ce lot a pour objectif de caractériser les intrants considérés en analysant leur composition élémentaire (a minima CHON), en identifiant les principaux polluants, notamment le soufre et le chlore, et en évaluant leur aptitude au traitement par gazéification hydrothermale.

La méthode de préparation des intrants devra être décrite de manière détaillée, ainsi que ses impacts sur le procédé de gazéification hydrothermale. À ce titre, la description devra préciser les fonctions de cette étape de préparation, qu'il s'agisse par exemple de rendre l'intrant pompable, d'éliminer certaines impuretés, de concentrer la matière organique ou encore d'améliorer le ratio énergie/masse Ce lot devra, in fine, (i) fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la faisabilité du traitement des intrants par gazéification hydrothermale et (ii) analyser l'influence de la composition des intrants, des méthodes de préparation et de la présence de polluants sur la qualité des syngas et gaz théoriques produits, ainsi que sur son aptitude à l'injection dans le réseau. Sur cette base, les choix techniques relatifs à la gazéification hydrothermale, ainsi qu'au traitement des gaz en sortie de procédé, devront être justifiés et argumentés.

The request for proposals comprises three inseparable WPs; applicants must respond to all WPs, either alone or with partners, with subcontracting of certain parts being possible depending on expertise.

Applications may be submitted from 15 June 2026 to 31 October 2026.

The request for proposals documentation comprises the present Rules.

3.2. The RFP's offer to the selected candidates

- ❑ WP 1: Characterization of feedstocks and their impact on syngas and gas quality

Objective: To characterize the feedstocks to be processed and determine the preparation methods for hydrothermal gasification.

Description of WP 1:

The objective of this work package is to characterize the inputs in question by analyzing their elemental composition (at a minimum, C, H, N, and O), identifying the main pollutants—particularly sulfur and chlorine—and evaluating their suitability for hydrothermal gasification.

The method for preparing the feedstocks must be described in detail, along with its impacts on the hydrothermal gasification process. In this regard, the description must specify the functions of this preparation step, whether, for example, to make the feedstock pumpable, to remove certain impurities, to concentrate the organic matter, or to improve the energy-to-mass ratio. Ultimately, this work package must (i) provide the necessary elements for assessing the feasibility of treating the feedstocks via hydrothermal gasification and (ii) analyze the influence of feedstock composition, preparation methods, and the presence of pollutants on the quality of the produced syngas and theoretical gases, as well as on their suitability for injection into the grid. On this basis, technical choices regarding hydrothermal gasification, as well as the

Une attention particulière sera portée à la variabilité des intrants, à leur stabilité dans le temps, aux contraintes logistiques associées, ainsi qu'aux risques d'exploitation. Des bilans matière et énergie simplifiés devront également être proposés afin d'éclairer les rendements de conversion et d'alimenter les analyses des lots suivants.

Exemples d'analyses et éléments que ce premier lot pourrait contenir :

- Justification du choix techniques du réacteur par rapport aux choix du(des) intrant(s) : argumentation du choix du réacteur et des conditions opératoires en fonction des caractéristiques de l'intrant. Intégration des contraintes liées à la production d'un gaz conforme aux spécifications réseau et à l'injection.
- Analyses des polluants (chlore, soufre, d'autres composés minoritaires d'intérêt pour GRDF) – Analyses CHON : analyses puis évaluation de l'impact sur les mécanismes de conversion et sur la formation de composés indésirables (H₂S, HCl, COS) susceptibles d'affecter la qualité du gaz, les unités de traitement de gaz et la conformité aux spécifications d'injection dans le réseau gazier .
- Teneur en eau/siccité : analyses puis évaluation de l'influence sur la faisabilité du procédé et les besoins énergétiques. Analyse de l'impact sur la qualité du syngaz et gaz produit (dilution du gaz/respect des exigences réseau/point de rosée, stabilité).
- PCI/PCS du syngaz produit : détermination théorique puis mise en perspective avec les exigences du réseau gazier en matière du pouvoir calorifique du gaz injecté.
- Matières minérales/inorganiques : quantification puis analyse de leur rôle dans les phénomènes d'encrassement et de formation de dépôts. Evaluation des conséquences sur la continuité d'exploitation (étapes de séparation et d'évacuation des sels).
- Métaux (Na,K,Ca,Mg, métaux lourds) : quantification puis évaluation de leurs

treatment of process-exit gases, must be justified and supported by rationale.

Particular attention will be paid to the variability of inputs, their stability over time, the associated logistical constraints, and operational risks. Simplified material and energy balances must also be provided to clarify conversion yields and inform analyses of subsequent WPs.

Examples of analyses and items that this first batch might contain:

- Justification of the reactor design choices in relation to the feedstock(s): rationale for the selection of the reactor and operating conditions based on the feedstock characteristics. Incorporation of constraints related to the production of a gas that meets network specifications and injection requirements.
- Pollutant analyses (chlorine, sulfur, other minor compounds of interest to GRDF) – CHON analyses: analysis followed by assessment of the impact on conversion mechanisms and on the formation of undesirable compounds (H₂S, HCl, COS) that could affect gas quality, gas treatment units, and compliance with gas network injection specifications.
- Water content/dryness: analysis followed by evaluation of the influence on process feasibility and energy requirements. Analysis of the impact on the quality of the syngas and the produced gas (gas dilution/compliance with network requirements/dew point, stability).
- Heating value (HHV/LHV) of the produced syngas: theoretical determination followed by comparison with gas grid requirements regarding the calorific value of the injected gas.
- Mineral/inorganic materials: quantification followed by analysis of their role in fouling and deposit formation. Assessment of the consequences for operational continuity (salt separation and removal steps).
- Metals (Na, K, Ca, Mg, heavy metals): quantification followed by assessment of

impacts sur l'encrassement et la corrosion.
Analyse des impacts potentiels sur la chaîne de traitement du syngaz et la maîtrise des polluants avant injection dans le réseau.

- Granulométrie/rhéologie : mesures puis analyse de l'impact sur la pompabilité de l'intrant.
- Rendement théorique de conversion : estimation en lien avec la composition de l'intrant. Mise en regard avec la projection sur une installation industrielle de traitement de l'intrant considéré.
- Répartition carbone entre phases (gaz/liquide/solide) : anticipation de la part du carbone valorisable en gaz en déterminant la fraction convertible en gaz injectable.
- Besoins énergétiques : évaluation pour le prétraitement et la réaction de gazéification hydrothermale.
- Analyse de la stabilité de l'intrant dans le temps (stockage, fermentation, ...), sensibilité à la dégradation biologique : étude de l'évolution des propriétés de l'intrant lors du stockage puis évaluation de l'impact sur la constance de la qualité du gaz produit.
- Analyses PFAS : recherche et quantification des PFAS, évaluation de leur devenir dans le procédé et de leur potentiel transfert vers le gaz ou les effluents (eau, sels).

- ❑ Lot 2 : Analyses de la qualité de gaz issus des intrants testés en GH

Objectif : Caractérisation des gaz issus des tests d'intrants en gazéification hydrothermale sur la solution technologique portée par le consortium et quantification des aux spécifications réseaux.

Description du lot 2 :

Dans la continuité du lot 1, ce lot a pour objectif de caractériser et d'analyser expérimentalement les gaz issus du traitement des intrants par gazéification hydrothermale, afin d'évaluer leur compatibilité avec les exigences d'injection dans le réseau gazier.

Les analyses de gaz seront réalisées à partir de prélèvements effectués sur site. Elles seront

their impacts on fouling and corrosion.
Analysis of potential impacts on the syngas processing chain and control of pollutants prior to injection into the network.

- Particle size distribution/rheology: measurements followed by analysis of the impact on the pumpability of the feedstock.
- Theoretical conversion yield: estimation based on the feedstock composition. Comparison with projections for an industrial-scale processing facility for the feedstock in question.
- Carbon distribution among phases (gas/liquid/solid): estimation of the proportion of carbon recoverable as gas by determining the fraction convertible into injectable gas.
- Energy requirements: assessment for pretreatment and the hydrothermal gasification reaction.
- Analysis of the feedstock's stability over time (storage, fermentation, etc.), sensitivity to biological degradation: study of changes in the feedstock's properties during storage, followed by an assessment of the impact on the consistency of the produced gas quality.
- PFAS Analysis: Detection and quantification of PFAS, assessment of their fate within the process, and evaluation of their potential transfer to gas or effluents (water, salts).

- ❑ WP 2: Gas quality analyses of inputs tested in hydrothermal gasification

Objective: Characterization of the gases produced during feedstock testing for hydrothermal gasification using the consortium's technological solution, and quantification of these gases in accordance with utility network specifications.

Description of WP 2:

Following on from WP 1, the objective of this WP is to characterize and experimentally analyze the gases produced by the hydrothermal gasification

conduites par un prestataire sélectionné par GRDF ou tout partenaire que GRDF s'adjoindrait dans le cadre du financement du projet. Dans une logique de cohérence, de comparabilité et de robustesse des résultats, cela permettra une évaluation homogène des différents intrants étudiés.

Une attention particulière sera portée à la composition du syngaz produit, à la présence d'impuretés et à la variabilité des résultats, au regard des exigences de qualité, de sécurité et de continuité d'injection dans le réseau gazier.

Les analyses permettront de caractériser les composants majoritaires, minoritaires et les polluants du gaz, et de dresser une évaluation expérimentale de la faisabilité technique du traitement des intrants étudiés. Les résultats obtenus devront alimenter directement les travaux du lot 3, notamment en ce qui concerne l'identification des écarts aux spécifications d'injection et les besoins de traitement du gaz.

Analyses et éléments que le second lot contiendra, réalisés par un prestataire de GRDF ou tout partenaire qu'il s'adjoindrait dans le cadre du financement du projet :

- Analyses des composants majoritaires du gaz : CH₄, CO₂, H₂
- Analyses des composants minoritaires : hydrocarbures (C_xH_y), CO, gaz traces, COVs...
- Analyses des polluants spécifiques suivants : H₂S, O₂, NH₃, HCl, Hg, F, siloxanes, aromatiques (BTEX), hydrocarbures, organochlorés, autres halogénés inorganiques (HF, HBr), autres composés soufrés...
- Détermination des paramètres globaux du gaz : PCI/PCS, indice de Wobbe, densité, point de rosée

Exemples d'analyses et éléments que le second lot pourrait contenir :

- En lien avec les résultats des analyses des composants majoritaires :
 - Analyse et interprétation de la nature et des concentrations des constituants majoritaires du gaz, en lien avec les

of feedstocks, in order to assess their compatibility with the requirements for injection into the gas network.

Gas analyses will be performed using samples collected on-site. They will be conducted by a service provider selected by GRDF or any partner that GRDF may engage as part of the project's funding. To ensure consistency, comparability, and robustness of the results, this will enable a uniform evaluation of the various inputs under study.

Particular attention will be paid to the composition of the produced syngas, the presence of impurities, and the variability of results, with regard to the requirements for quality, safety, and continuity of injection into the gas network.

The analyses will characterize the major and minor components as well as the pollutants in the gas, and provide an experimental assessment of the technical feasibility of processing the studied feedstocks. The results obtained will directly inform the work of WP 3, particularly regarding the identification of deviations from injection specifications and gas treatment requirements.

Analyses and data to be included in the second WP, conducted by a GRDF contractor or any partner it may engage as part of the project's funding:

- Analysis of major gas components: CH₄, CO₂, H₂
- Analysis of minor components: hydrocarbons (C_xH_y), CO, trace gases, VOCs...
- Analysis of the following specific pollutants: H₂S, O₂, NH₃, HCl, Hg, F, siloxanes, aromatics (BTEX), hydrocarbons, organochlorines, other inorganic halogenated compounds (HF, HBr), other sulfur compounds...
- Determination of overall gas parameters: PCS, Wobbe index, density, dew point

- caractéristiques des intrants et les conditions opératoires ;
 - Évaluation de la compatibilité du gaz avec les exigences du réseau GRDF selon les prescriptions techniques : e.g., pouvoir calorifique, indice de Wobbe, point de rosée, densité, composés majoritaires et minoritaires ;
 - Identification des leviers d'optimisation : pré-traitement des intrants et paramètres du procédé de gazéification hydrothermale ;
 - Proposition d'axes d'amélioration visant à atteindre une qualité de gaz compatible avec l'injection réseau (autant sur le pré-traitement que sur le procédé) ;
 - Identification des verrous techniques associés à ces optimisations (nature des intrants, limites du procédé, contraintes opératoires).
- En lien avec les résultats des composants minoritaires :
 - Analyse de la nature et des concentrations des composés minoritaires (CO, hydrocarbures légers, composés soufrés organiques et inorganiques, etc.) et identification de leur origine ;
 - Évaluation de leur impact sur la qualité du gaz, et la conformité aux spécifications d'injection GRDF ;
 - Proposition de solutions pour maîtriser ces composés : adaptation du pré-traitement des intrants et optimisation des conditions de gazéification ;
 - Identification des verrous techniques liés à leur réduction ou à leur valorisation.
 - En lien avec les résultats des analyses des polluants :
- Examples of analyses and elements that the second set could include:
- In relation to the results of the analyses of major components:
 - Analysis and interpretation of the nature and concentrations of the major gas constituents, in relation to the characteristics of the feedstocks and operating conditions;
 - Assessment of the gas's compatibility with GRDF network requirements according to technical specifications: e.g., calorific value, Wobbe index, dew point, density, major and minor components;
 - Identification of optimization levers: pretreatment of feedstocks and parameters of the hydrothermal gasification process;
 - Proposal of improvement strategies aimed at achieving gas quality compatible with grid injection (covering both pretreatment and the process);
 - Identification of technical barriers associated with these optimizations (nature of the feedstock, process limitations, operational constraints).
 - In relation to the results for minor components:
 - Analysis of the nature and concentrations of minor compounds (CO, light hydrocarbons, organic and inorganic sulfur compounds, etc.) and identification of their origin;
 - Assessment of their impact on gas quality and compliance with GRDF injection specifications;
 - Proposed solutions for controlling these compounds: adapting the pretreatment of feedstocks and optimizing gasification conditions;

- Analyse détaillée de la nature et des concentrations des polluants (H_2S , COS , NH_3 , HCl , etc.) ;
 - Évaluation de leur impact sur : la corrosion des équipements et la conformité aux spécifications d'injection dans le réseau GRDF ;
 - Identification des niveaux d'abattement nécessaires pour atteindre les seuils admissibles ;
 - Proposition de solutions de traitement en amont (pré-traitement des intrants) et au niveau du procédé ;
 - Identification des verrous techniques, économiques et opérationnels associés.
- Analyse des coproduits :
 - Analyse de la phase aqueuse : étude des conditions de séparation de la phase aqueuse aux autres phases, caractérisation physico-chimique de la phase, analyses des polluants présents ;
 - Analyse de la phase solides : étude des conditions d'opération de la séparation des sels, caractérisation de la phase solide et de la quantité produite. Caractérisation des polluants présents dans les sels ;
 - Bouclage du bilan masse et énergie : bilan intégrant l'ensemble des phases (gaz, solide, liquide) afin de vérifier la cohérence des résultats expérimentaux.
- Lot 3 : Modes de spécifications à appliquer au gaz vis-à-vis de l'injection réseau
- Objectif : Déterminer les briques de traitement à appliquer au gaz issu du traitement des intrants considérés en gazéification hydrothermale, pour arriver à une qualité réseau.
- Identification of technical barriers related to their reduction or recovery.
 - Based on the results of pollutant analyses:
 - Detailed analysis of the nature and concentrations of pollutants (H_2S , COS , NH_3 , HCl , etc.);
 - Assessment of their impact on: equipment corrosion and compliance with GRDF network injection specifications;
 - Identification of the required abatement levels to meet permissible thresholds;
 - Proposal of treatment solutions upstream (pre-treatment of inputs) and at the process level;
 - Identification of associated technical, economic, and operational barriers.
 - Analysis of byproducts:
 - Analysis of the aqueous phase: study of the conditions for separating the aqueous phase from the other phases, physicochemical characterization of the phase, analysis of the pollutants present;
 - Analysis of the solid phase: study of the operating conditions for salt separation, characterization of the solid phase and the quantity produced; characterization of pollutants present in the salts;
 - Closing the mass and energy balance: balance incorporating all phases (gas, solid, liquid) to verify the consistency of experimental results.
- WP 3: Specification methods to be applied to the gas regarding grid injection

Description du lot 3 :

Dans la continuité des résultats du lot 2, ce lot a pour objectif de définir les conditions et les modes de mise aux spécifications du gaz produit par gazéification hydrothermale, afin de le rendre compatible avec les spécifications d'injection dans le réseau GRDF.

Il s'agira d'utiliser les résultats du lot 2 concernant les écarts entre la qualité du gaz produit et les spécifications réseau pour proposer des stratégies de mise en conformité adaptées.

À ce titre, une stratégie globale de mise aux spécifications devra être définie, intégrant les différentes briques technologiques nécessaires (épuration puis injection, water gas shift puis injection, méthanation puis injection, etc.). Les conditions de mise en œuvre de ces solutions devront être analysées, tant d'un point de vue technique (choix des procédés, intégration au procédé de gazéification hydrothermale, robustesse) qu'économique (extrapolation sur un projet de plus grande envergure type démonstrateur ou première industrielle).

Exemples d'analyses et éléments que le troisième lot pourrait contenir :

- Etude de faisabilité de traitement du gaz produit par GH pour injection :
 - Identification des verrous techniques empêchant une injection directe dans les réseaux ;
 - Evaluation de la capacité à atteindre les spécifications réseaux via des chaînes de traitement existantes et « sur étagère » ;
 - Définition des briques théoriques à appliquer au gaz pour arriver aux spécifications réseau.
- Etude technico-économique de plusieurs scénarios de traitement du gaz produit par gazéification hydrothermale pour mise aux spécifications :
 - Définition de plusieurs chaînes de traitement complètes (épuration seule,

Objective: To identify the treatment steps required for the gas produced from the hydrothermal gasification of the specified feedstocks, in order to achieve grid-quality gas.

Description of WP 3:

Building on the results of WP 2, the objective of this WP is to define the conditions and methods for bringing the gas produced by hydrothermal gasification into compliance with specifications, in order to make it compatible with the injection specifications of the GRDF network.

This will involve using the results from WP 2 regarding the discrepancies between the quality of the produced gas and the network specifications to propose appropriate compliance strategies.

To this end, a comprehensive strategy for meeting specifications must be defined, incorporating the various necessary technological components (purification followed by injection, water gas shift followed by injection, methanation followed by injection, etc.). The conditions for implementing these solutions must be analyzed, both from a technical perspective (choice of processes, integration into the hydrothermal gasification process, robustness) and an economic perspective (extrapolation to a larger-scale project such as a demonstration plant or first industrial-scale operation).

Examples of analyses and elements that the third package could include:

- Feasibility study on the treatment of gas produced by GH for injection:
 - Identification of technical barriers preventing direct injection into the networks;
 - Assessment of the ability to meet network specifications using existing and off-the-shelf treatment systems;
 - Definition of the theoretical process steps to be applied to the gas to meet grid specifications.

- water gas shift + épuration, méthanation + épuration, etc.) ;
 - Dimensionnement des principales briques technologiques sur un cas donné (démonstrateur, première industrielle par exemple) ;
 - Estimation des CAPEX et OPEX ;
 - Evaluation de la pertinence économique selon différents cas d'usage (taille de l'unité, type d'intrant).
- Benchmark des technologies de mises aux spécifications adaptés au regard des résultats des lots 1 et 2 :
 - Identification des technologies pertinentes : épurateurs, water gas shift, méthanation, désulfuration, déchloruration, séchage... ;
 - Comparaison selon l'efficacité d'abattement, la robustesse vis-à-vis de la variabilité du gaz, la maturité technologique, la compatibilité avec les gaz issus de GH ;
 - Analyse et évaluation de la faisabilité pour une intégration des éléments dans une chaîne industrielle orientée injection réseau.
- Etude de plusieurs scénarios d'injection, en s'appuyant sur l'expertise des opérateurs de réseaux gaziers :
 - Analyse comparative de différents modes d'injection : injection poste d'injection dédié, injection ciel gazeux d'un méthaniseur, injection gaz porté ;
 - Evaluation des contraintes techniques associées (pression, débit, régulation, ...)
 - Analyse des impacts sur les conditions de mise en œuvre optimales selon les contextes.
- Technical and economic study of several scenarios for treating gas produced by hydrothermal gasification to meet specifications:
 - Definition of several complete treatment chains (purification only, water gas shift + purification, methanation + purification, etc.);
 - Sizing of the main technological components for a given case (e.g., demonstrator, first industrial plant);
 - Estimation of CAPEX and OPEX;
 - Assessment of economic viability based on different use cases (plant size, feedstock type).
- Benchmarking of technologies to determine specifications tailored to the results of WPs 1 and 2:
 - Identification of relevant technologies: scrubbers, water gas shift, methanation, desulfurization, dechlorination, drying, etc.;
 - Comparison based on abatement efficiency, robustness against gas variability, technological maturity, and compatibility with gases from GH;
 - Analysis and assessment of the feasibility of integrating the components into an industrial chain geared toward grid injection.
- Study of several injection scenarios, drawing on the expertise of gas network operators:
 - Comparative analysis of different injection methods: injection via a dedicated injection station, gas injection into a biogas digester, and gas injection via a carrier gas system;
 - Assessment of associated technical constraints (pressure, flow rate, regulation, etc.);
 - Analysis of the impacts on optimal implementation conditions depending on the context.

4. Procédure de candidature et sélection

4.1. Critère d'éligibilité des Candidats

GRDF se réserve le droit de ne pas étudier la candidature si celle-ci ne remplit pas l'ensemble des critères d'éligibilité suivants :

1. La propriété intellectuelle de la solution proposée appartient à la structure en propre ou celle-ci dispose de la totale liberté d'exploitation de sa solution ;
2. L'entreprise ou le consortium candidat pour cet AAP, doit pouvoir proposer d'étudier un ou des déchets/intrants produits en France Métropolitaine ;
3. L'entreprise ou le consortium candidat doit pouvoir proposer le traitement d'un ou des déchets/intrants déjà identifiés, avec une technologie de gazéification hydrothermale déjà identifiée.
4. Les prescriptions techniques du réseau de gaz GRDF sont prises en compte dans les projets (voir Annexe 1).

Le formulaire de candidature doit être renseigné préférentiellement en langue française mais peut aussi l'être en langue anglaise, ainsi que tous les autres documents remis par les candidats.

Dans le cas où le Dossier de Candidature s'avérerait incomplet, GRDF se réserve le droit de rejeter le dossier ou de demander au candidat des compléments d'informations. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude pourra entraîner la disqualification du Candidat.

4. Application and Selection Process

4.1. Candidate Eligibility Criteria

GRDF reserves the right not to consider an application if it does not meet all of the following eligibility criteria:

1. The intellectual property rights to the proposed solution belong to the applicant or the applicant has full freedom to exploit its solution;
2. The company or consortium applying for this call for proposals must be able to propose the processing of one or more types of waste/inputs produced in Metropolitan France;
3. The company or consortium applying must be able to propose the processing of one or more types of waste/inputs already identified, using a hydrothermal gasification technology already identified.
4. The technical specifications of the GRDF gas network must be taken into account in the projects (see Appendix 1).

The application form should preferably be completed in French but may also be completed in English, as may all other documents submitted by the applicants.

If the Application Package is found to be incomplete, GRDF reserves the right to reject the application or to request additional information from the applicant. Any inaccurate or false statement, or any fraud, may result in the applicant's disqualification.

4.2. Contenu du Dossier de Candidature

Le Dossier de Candidature n'excédera pas 30 pages (hors annexes, illustrations, articles de presse) et sera composé à minima des éléments suivants :

- Des informations sur le porteur de projet (identité/coordonnées, actionnariat, descriptif de l'entreprise...) et les partenaires impliqués/envisagés, ou les membres du consortium le cas échéant ;
- Une description détaillée du projet pour chaque lot :
 - Objectifs ;
 - Contenus proposés (études, tests, descriptif des installations, etc.) ;
 - Gouvernance, notamment partage des rôles et des responsabilités (administratives/organisationnelles comme financières) envisagé entre les membres du consortium/partenaires du projet et GRDF le cas échéant ;
 - Localisation géographique : nom, adresse postale, coordonnées GPS ou a minima carte Google Maps avec localisation précise du projet sur cette carte (à la fois localisation de l'intrant et localisation du lieu où seront réalisés les tests de gazéification hydrothermale) ;
 - Calendrier prévisionnel ;
 - Budget prévisionnel ;
 - Plan de cofinancement ou d'autofinancement apporté ;
 - Attentes / besoin du candidat vis-à-vis de GRDF.
- Un état des lieux détaillé de l'avancement du projet, notamment sur les éléments suivants:
 - Collecte de fonds : éventuels autres appels à projets auxquels le candidat aurait postulé/été sélectionné (idéalement avec la mention du nom de l'appel à projets, du calendrier de réponse et du montant de l'aide envisagée/obtenue) et/ou plan de financement privé (acteurs, montant estimé) ;

4.2. Contents of the Application Package

The Application Package shall not exceed 30 pages (excluding appendices, illustrations, and press articles) and must include at least the following:

- Information on the project sponsor (identity/contact details, ownership structure, company description, etc.) and the partners involved or proposed, or the members of the consortium, if applicable;
- A detailed description of the project for each WP:
 - Objectives;
 - Proposed scope (studies, tests, description of facilities, etc.);
 - Governance, including the proposed division of roles and responsibilities (administrative/organizational as well as financial) among consortium members/project partners and GRDF, if applicable;
 - Geographic location: name, mailing address, GPS coordinates, or at a minimum a Google Maps map with the precise location of the project on that map (both the location of the feedstock and the location where the hydrothermal gasification tests will be conducted);
 - Proposed timeline;
 - Proposed budget;
 - Co-financing or self-financing plan;
 - The applicant's expectations and needs regarding GRDF.
- A detailed status report on the project's progress, including the following:
 - Fundraising: any other calls for proposals to which the applicant has applied or been selected (ideally including the name of the request for proposals, the response timeline, and the amount of funding sought or obtained) and/or

- Le cas échéant, dérogations et/ ou limites législatives ou réglementaires : état des lieux des échanges du porteur de projet avec l'administration publique/la ou les collectivités territoriale(s) concernées sur l'acceptation de son projet, obtention ou non des autorisations gouvernementales nécessaires à l'émergence du projet ;
 - Le cas échéant, un planning détaillant le déroulement futur du projet et ses grandes phases.
 - La démonstration que le projet répond aux critères d'éligibilité mentionnés à l'Article 3.1 ;
 - Les verrous techniques que le projet permet de lever ;
 - Les éléments techniques et financiers justifiant de la capacité du porteur à le mener à son terme et à prévenir les risques ;
 - Les modalités de fin de l'expérimentation le cas échéant : arrêt du projet, poursuite de l'expérimentation sous d'autres formes (volumes plus importants, nouvelles technologies...), entrée en phase d'industrialisation... ;
 - Retour d'expérience public sur le projet. Une publicité, même partielle, des Résultats du projet est attendue ;
 - Tout élément jugé pertinent par le répondant pour l'analyse de son projet.
- a private financing plan (stakeholders, estimated amount);
 - Where applicable, legislative or regulatory exemptions and/or limitations: an overview of the project leader's communications with the relevant public administration and/or local government(s) regarding the approval of the project, and whether or not the necessary government authorizations for the project's implementation have been obtained;
 - If applicable, a schedule detailing the future timeline of the project and its major phases.
 - Demonstration that the project meets the eligibility criteria mentioned in Article 3.1;
 - The technical barriers that the project will help overcome;
 - The technical and financial elements demonstrating the project sponsor's ability to see the project through to completion and mitigate risks;
 - The terms for ending the pilot phase, if applicable: termination of the project, continuation of the pilot in other forms (larger scale, new technologies, etc.), transition to the industrialization phase, etc.;
 - Public feedback on the project. Some publicity—even limited—regarding the project's results is expected;
 - Any information the applicant deems relevant to the evaluation of their project.

4.3. Processus de dépôt de candidature

La phase de dépôt de candidatures s'étend du 15/06/2026 au 31/10/2026.

Pour postuler, les partenaires doivent se rendre sur la page de l'Appel à Projets Qualité du gaz issu d'intrants en gazéification hydrothermale | R&D et innovation GRDF. (<https://innovation.grdf.fr/challenge/show/70>)

4.3. Application Process

The application period runs from June 15, 2026, to October 31, 2026.

To apply, partners must visit the Request for Proposals page for "Gas Quality from Hydrothermal Gasification Inputs | GRDF R&D and Innovation. (<https://innovation.grdf.fr/challenge/show/70>)

Les candidats doivent respecter les étapes suivantes :

1. En bas de page, cliquez sur "Déposer mon projet"
2. Complétez le formulaire de contact (les champs marqués d'une * sont obligatoires).
3. Cliquez sur "envoyer"
4. Vous arrivez sur la page dédiée à votre initiative. En bas de page, glissez-déposez votre dossier. Si celui-ci comporte plusieurs pièces, merci de privilégier un dossier .zip
5. Pour envoyer votre dossier, cliquez sur le bouton "déposé en candidature libre" en haut à droite de la page.

Votre dossier ne sera pris en compte qu'à la clôture des candidatures, soit après le 31/10/2026.

Jusqu'à la date de clôture des candidatures, votre dossier reste modifiable à tout moment. Cette modification s'effectue par l'envoi d'un nouveau dossier dans les mêmes termes et conditions que ceux applicables au dépôt initial.

Chaque candidature doit être portée par le(s) représentant(s) dûment habilité(s) de la structure. Seules les candidatures réceptionnées sur le site internet dédié aux Appels à Projets de GRDF (innovation.grdf.fr) et envoyées dans le délai imparti (jusqu'au 31/10/2026 à 14h00) seront prises en compte.

Tout frais éventuellement engendré (frais de déplacement, de constitution du dossier, etc.) par les candidats à l'AAP du fait de leur candidature reste à leur seule charge. De même, tout frais éventuellement engendré par le programme d'accompagnement (frais de déplacement, etc.) reste à la seule charge des lauréats.

Attention : Le dossier de candidature est à envoyer sous la forme d'un fichier unique ou d'un dossier compressé. Pour une bonne gestion des candidatures, les fichiers sont à nommer en commençant par le nom de l'entité porteuse suivi du nom du projet. Prêtez attention au bandeau affiché lors de la validation de votre formulaire, il confirme la bonne réception de votre dossier par GRDF.

Applicants must follow these steps:

1. At the bottom of the page, click "Submit my project"
2. Complete the contact form (fields marked with an * are required).
3. Click on "Submit"
4. You will be directed to the page dedicated to your initiative. At the bottom of the page, drag and drop your application. If it contains multiple files, please use a .zip file
5. To submit your application, click on the "Submit as an open application" button at the top right of the page.

Your application will not be considered until the application deadline has passed, i.e., after October 31, 2026.

Until the application deadline, you can edit your application at any time. To make changes, simply send a new application under the same terms and conditions as those applicable to the initial submission.

Each application must be submitted by the organization's duly authorized representative(s). Only applications received via the website dedicated to GRDF's Request for Proposals (innovation.grdf.fr) and submitted by the deadline (by 2:00 PM on October 31, 2026) will be considered.

Any costs incurred (travel expenses, application preparation costs, etc.) by applicants to the Request for Proposals as a result of their application are their sole responsibility. Similarly, any costs incurred by the support program (travel expenses, etc.) are the sole responsibility of the winners.

Please note: The application package must be submitted as a single file or a compressed folder. To ensure efficient processing of applications, files must be named by starting with the name of the sponsoring entity followed by the project name. Please pay attention to the banner displayed when you submit your form; it confirms that GRDF has successfully received your application.

Note : les dossiers excédants une taille de 10Mo ne peuvent pas être correctement transférés sur la plateforme de candidature.

4.4.Procédure de sélection des Lauréats

4.4.1.Procédure de l'AAP

La date de lancement de l'Appel à Projets est fixée au 15/06/2026.

Le cas échéant, un webinaire de présentation de l'AAP aura lieu le 18/06/2026 de 15h à 16h.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature à l'Appel à Projets est fixée au 31/10/2026.

Les dossiers de candidature sont à déposer au lien suivant : <https://innovation.grdf.fr/challenge/show/70>. Tout dossier communiqué aux équipes de GRDF par d'autres canaux ne sera pas analysé.

Les candidats ont jusqu'à la date de clôture de l'Appel à Projets précisée ci-dessus pour envoyer leurs questions via l'adresse mail mentionnée sur la plateforme de dépôt de dossiers.

Les réponses à ces questionnements feront l'objet d'une publication régulière, au cours de l'Appel à Projets, sur la plateforme de candidatures sous la forme d'une foire aux questions.

La sélection des lauréats sera réalisée en 2 phases par le Jury :

1. Une présélection des candidatures sur dossier selon les critères de recevabilité et de sélection fixés à l'article 3.5 ci-dessous ;
2. Une sélection finale des lauréats après soutenance des candidats retenus lors de la première phase selon les critères de sélection fixés à l'article 3.5 ci-dessous.

Les candidats devront se tenir disponibles pour répondre à d'éventuelles questions ou demandes de précisions de la part du Jury entre le dépôt des

Note: Files larger than 10 MB cannot be uploaded correctly to the application platform.

4.4. Selection Process for Award Recipients

4.4.1.RFP Process

The launch date for the Call for Proposals is set for June 15, 2026.

If applicable, a webinar presenting the Call for Proposals will take place on June 18, 2026, from 3:00 p.m. to 4:00 p.m.

The deadline for submitting applications for the Call for Projects is October 31, 2026.

Applications must be submitted via the following link: <https://innovation.grdf.fr/challenge/show/70>.

Any reports submitted to GRDF teams through other channels will not be reviewed

Applicants have until the closing date of the Call for Proposals specified above to submit their questions via the email address listed on the application platform.

Answers to these questions will be published regularly throughout the Request for Proposals on the application platform in the form of a frequently asked questions (FAQ) section.

The selection of winners will be conducted in two phases by the Jury:

1. A preliminary screening of applications based on the eligibility and selection criteria set forth in Section 3.5 below;
2. A final selection of winners following the presentations by the candidates shortlisted in the first phase, based on the selection criteria set forth in Section 3.5 below.

dossiers et les soutenances, et/ou entre les soutenances et l'annonce du/des lauréat(s).

La sélection du ou des projet(s) retenu(s) par le Jury sera effectuée au plus tard 19/11/2026. La sélection du ou des projet(s) retenu(s) sera actée par une lettre recommandée avec avis de réception au(x) porteur(s).

GRDF se rapprochera ensuite des porteurs lauréats pour définir les modalités de collaboration dans une convention de partenariat. La signature de ce contrat de partenariat entre GRDF, le porteur de projet ainsi que les autres partenaires du projet actera le début de la collaboration.

4.4.2. Composition du Jury

Les Dossiers de Candidature seront traités de façon indépendante, sous réserve de candidatures respectant les critères de sélection fixés à l'Article 3.5.

Le comité d'évaluation des candidatures sera composé par une équipe multidisciplinaire de GRDF et des membres d'entités partenaires :

- Un représentant de la filière gazéification hydrothermale ;
- ADEME – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- NATRAN – en sa qualité de gestionnaire de réseau de transport ;
- Deux chercheurs rattachés à des laboratoires d'Universités spécialisés sur le sujet.

Les membres du Jury sollicités pour évaluer les dossiers des candidats ne peuvent pas accompagner les candidats pour déposer un dossier ni être associé à une candidature.

Les membres du Jury sollicités pour évaluer les dossiers des candidats seront signataires de la charte figurant en Annexe 2 du présent Règlement.

La sélection des lauréats de l'AAP sera faite par GRDF, en qualité de financeur de l'AAP.

Si aucun projet ne répondait au cahier des charges, GRDF se réserve la possibilité d'annuler l'Appel à Projets ou de ne retenir aucun lauréat.

Candidates must be available to answer any questions or requests for clarification from the Jury between the submission of applications and the presentations, and/or between the presentations and the announcement of the winner(s).

The selection of the project(s) chosen by the Jury will be made no later than November 19, 2026. The selection of the chosen project(s) will be confirmed by a registered letter with return receipt to the project leader(s).

GRDF will then contact the winning project leaders to define the terms of collaboration in a partnership agreement. The signing of this partnership agreement between GRDF, the project leader, and the other project partners will mark the start of the collaboration.

4.4.2. Composition of the Jury

Applications will be reviewed independently, provided they meet the selection criteria set forth in Article 3.5.

The application evaluation committee will consist of a multidisciplinary team from GRDF and members of partner organizations:

- A representative from the hydrothermal gasification sector;
- ADEME – French Environment and Energy Management Agency;
- NATRAN – in its capacity as transmission system operator;
- Two researchers affiliated with university laboratories specializing in the subject.

Jury members invited to evaluate the candidates' applications may not assist candidates in submitting an application or be associated with any application.

Jury members invited to evaluate the candidates' applications shall sign the charter included in Appendix 2 of these Rules.

4.4.3. Calendrier prévisionnel de l'AAP

Le calendrier prévisionnel de l'AAP est décrit ci-après :

- ❑ Dépôt des dossiers : du 15/06/2026 au 31/10/2026
- ❑ Webinaire de présentation : LE 18/06/2026 à 15h
- ❑ Soutenance des candidats : du 09/09/2026 au 11/09/2026
- ❑ Annonce du ou des lauréat(s) : le 19/11/2026
- ❑ Démarrage du projet après la contractualisation AVEC GRDF : ENTRE LE 01/12/2026 ET LE 01/02/2027

Le calendrier ci-avant est donné à titre indicatif dans le cadre de l'Appel à Projets. Les dates et délais prévus dans le calendrier pourraient être modifiés et la responsabilité de GRDF ne pourra être engagée sur ce fondement. GRDF ouverte à toute proposition alternative du porteur de projet.

4.5. Critères de recevabilité et de sélection des candidatures

Les dossiers de candidature seront examinés par le Jury pour vérifier leur recevabilité selon les critères exposés à l'article 3.5.1, puis les dossiers recevables seront analysés sur la base des critères exposés à l'article 3.5.2. afin de sélectionner le ou les lauréats.

4.5.1. Critères relatifs à la recevabilité du dossier

Sous peine d'exclusion de la candidature, les projets proposés devront respecter les critères suivants :

- Intérêts du projet vis-à-vis des objectifs de l'Appel à Projets

Indiquer la conformité du programme de travail proposé avec les objectifs cités de l'Appel à Projets.

The selection of the winners of the Request for Proposal will be made by GRDF, in its capacity as the Request for Proposals' funder.

If no project meets the specifications, GRDF reserves the right to cancel the Call for Projects or to select no winners

4.4.3. Preliminary Schedule for the Request for Proposals

The preliminary schedule for the Request for Proposals is as follows:

- ❑ Submission of applications: June 15, 2026, to October 31, 2026
- ❑ Presentation webinar : June 18, 2026, at 3:00 PM
- ❑ Candidate presentations: September 9, 2026, to September 11, 2026
- ❑ Announcement of the winner(s): November 19, 2026
- ❑ Project launch following contract signing with GRDF: BETWEEN December 1, 2026, AND February 1, 2027

The schedule above is provided for informational purposes only in connection with the Call for Projects. The dates and deadlines listed in the schedule are subject to change, and GRDF shall not be held liable on this basis. GRDF is open to any alternative proposals from the project sponsor.

4.5. Eligibility and Selection

Applications will be reviewed by the Selection Committee to verify their eligibility in accordance with the criteria set forth in Section 3.5.1; eligible applications will then be evaluated based on the criteria set forth in Section 3.5.2 in order to select the winner(s).

4.5.1. Criteria for Applications / Criteria for the admissibility of the application

- Complétude du dossier

Une réponse synthétique, claire et complète est attendue des candidats, à transmettre sur le site dédié à la réponse.

- Réplicabilité des initiatives réalisées

Justifier en quoi le démonstrateur de GH mis en œuvre pour les essais est représentatif d'un fonctionnement industriel ou extrapolable à une échelle de fonctionnement industriel (en termes de rendement de conversion et de qualité gaz obtenue). Indiquer si les tests réalisés sur les intrants spécifiques de cet AAP sont répliquables et si les résultats sont applicables à d'autres intrants.

- Définition claire des livrables et des résultats par le candidat et du plan de communication des résultats / livrables qui pourront être diffusés auprès du public avant et après anonymisation à des fins d'animation de la filière.

Indiquer quels seront les résultats rendus publics, publics anonymisés et quels seront les résultats confidentiels. GRDF souhaite pouvoir communiquer au maximum les informations qui peuvent l'être, de manière à servir à la filière et à l'écosystème. GRDF souhaite donc à ce titre pouvoir communiquer à minima sur les composés majoritaires des gaz analysés, les fourchettes de rendement obtenus et des éléments sur le chaîne procédé de pré et de post-traitement.

- Justifier d'un cofinancement ou autofinancement significatif permettant la réalisation du projet avec l'apport de GRDF.

Justifier d'un cofinancement ou autofinancement permettant de compléter l'apport de GRDF pour le bouclage financier du projet.

- Critère géographie

Proposer des tests sur le gaz issu du traitement par GH d'un déchet/intrant produit en France.

4.5.2. Critères relatifs à la sélection des projets

- Qualité générale de la réponse du candidat

To avoid disqualification, proposed projects must meet the following criteria:

- Relevance of the project to the objectives of the Call for Proposals

Indicate how the proposed work plan aligns with the stated objectives of the Call for Proposals.

- Completeness of the application

Applicants are expected to submit a concise, clear, and complete response via the dedicated submission portal.

- Replicability of the initiatives carried out

Justify how the GH demonstrator implemented for the tests is representative of industrial-scale operation or scalable to an industrial-scale operation (in terms of conversion efficiency and gas quality achieved).

Indicate whether the tests conducted on the specific inputs of this call for proposals are replicable and whether the results are applicable to other inputs.

- Clear definition by the applicant of the deliverables and results, as well as a communication plan for the results/deliverables that may be disseminated to the public before and after anonymization for the purpose of promoting the sector.

Please specify which results will be made public, which will be anonymized, and which will remain confidential. GRDF wishes to share as much information as possible, in a manner that benefits the industry and the ecosystem. GRDF therefore wishes to be able to disclose, at a minimum, the major components of the analyzed gases, the yield ranges obtained, and details regarding the pre- and post-treatment process chain.

- Demonstrate significant co-financing or self-financing to enable the project's implementation with GRDF's contribution.

Demonstrate co-financing or self-financing to supplement GRDF's contribution for the project's financial closure.

Une réponse synthétique est attendue de la part des candidats. Le Jury appréciera la clarté de la réponse et la complétude du dossier, ainsi que les schémas, plans et dessins fournis.

- Expérience et expertise des acteurs

Les membres du consortium devront justifier d'une expérience et expertise sur la gazéification hydrothermale et/ou sur le traitement de déchets considérés.

- Innovation

Le programme proposé devra démontrer sa qualité innovante, tant sur le point de vue du traitement d'un intrant qui n'a jamais ou peu été testé que sur les analyses et déroulé du projet.

- Performance environnementale et économie du projet

La proposition réalisée justifiera du caractère vertueux du traitement du déchet considéré (déchets usuellement envoyés en incinération ou enfouissement, procédé vertueux, etc.).

- Technologie utilisée

Le dossier de candidature établira une description de la technologie, qui mettra en avant les éléments techniques permettant d'assumer que les intrants concernés pourront être traités en gazéification hydrothermale.

- Intrants testés

La proposition démontrera que la quantité d'intrants traitée dans les tests est suffisamment importante pour que les résultats soient exploitables et répliquables.

- Réplicabilité de la proposition

Le dossier montrera en quoi les résultats obtenus seront extrapolables et applicables à d'autres échelles d'installation.

- Gouvernance du projet et capacité à mobiliser l'écosystème local

Le consortium sera composé de partenaires couvrant toute la chaîne de valeur du traitement de l'intrant.

- Planification

- Geographic criterion

Propose tests on gas produced by GH treatment of waste/feedstock generated in France.

4.5.2. Criteria for Project Selection

- Overall Quality of the Applicant's Proposal

Applicants are expected to submit a concise proposal. The Selection Committee will evaluate the clarity of the proposal and the completeness of the application package, as well as the diagrams, plans, and drawings provided.

- Experience and Expertise of the Consortium Members

Consortium members must demonstrate experience and expertise in hydrothermal gasification and/or in the treatment of the waste in question.

- Innovation

The proposed program must demonstrate its innovative quality, both in terms of the treatment of an input that has never or rarely been tested and in terms of the analyses and project timeline.

- Environmental performance and project economics

The proposal must demonstrate the environmental benefits of treating the waste in question (e.g., waste typically sent to incineration or landfills, environmentally sound processes, etc.).

- Technology Used

The application package must include a description of the technology, highlighting the technical elements that support the assumption that the relevant inputs can be processed via hydrothermal gasification.

- Tested Inputs

The proposal must demonstrate that the quantity of inputs processed in the tests is sufficiently large to ensure that the results are actionable and replicable.

La proposition comporte un calendrier précis et détaillé du programme de travail et des tests.

- Degré de définition du Projet

Le projet est de maturité suffisante pour pouvoir commencer entre fin 2026 et T1 2027.

4.6. Résultat de l'AAP et modalités de contractualisation avec le ou les Lauréat(s)

Un ou plusieurs lauréats seront retenus par le jury sur la base des critères défini ci-dessus. Le ou les candidats retenus par le Jury à l'issue de la sélection au titre présent AAP seront informé(s) par lettre recommandée avec accusé de réception.

La sélection du ou des projet(s) retenu(s) sera actée via la signature d'un contrat de partenariat entre GRDF, le porteur de projet ainsi que les autres partenaires du projet.

La signature dudit contrat de partenariat entre GRDF, le porteur de projet ainsi que les autres partenaires du projet actera le début de la collaboration.

- Reproducibility of the Proposal

The proposal will demonstrate how the results obtained can be extrapolated and applied to other installation scales.

- Project Governance and Ability to Engage the Local Ecosystem

The consortium will consist of partners covering the entire value chain of input processing.

- Planning

The proposal includes a precise and detailed timeline for the work program and testing.

- Project Maturity

The project is sufficiently mature to begin between late 2026 and Q1 2027.

4.6. Results of the RFP and Procedures for Entering into Contracts with the Successful Candidate(s)

The jury will select one or more winners based on the criteria defined above. The candidate(s) selected by the jury following the selection process under this call for proposals will be notified by registered letter with return receipt requested.

The selection of the winning project(s) will be formalized through the signing of a partnership agreement between GRDF, the project leader, and the other project partners.

The signing of this partnership agreement between GRDF, the project leader, and the other

5. Modalités de financement et d'implication de GRDF dans le Projet

5.1. Gouvernance du Projet

La collaboration portant sur la réalisation du projet sera encadrée par des réunions de suivis du projet, sur une base mensuelle. Un représentant par entité signataire du contrat devra être présent ou représenté à chaque réunion de suivi, et des acteurs externes au contrat pourront être invités en fonction des besoins.

5.2. Participation prévisionnelle de GRDF au Projet

Les projets sélectionnés pourront bénéficier :

- D'un financement pouvant aller jusqu'à 100 000 €
- D'un accompagnement technique et juridique par les équipes de l'entreprise
- D'un accès aux données, plateformes ou réseaux de l'entreprise (sous conditions)

Le financement pourra prendre la forme de subventions, contrats de collaboration ou conventions de recherche.

5.3. Contrepartie à l'implication de GRDF dans le Projet

Les contreparties à l'implication de GRDF dans le projet seront définies, en amont du lancement de l'expérimentation, dans un contrat de partenariat à conclure entre GRDF, le porteur de projet lauréat et les différentes parties prenantes. Un projet de contrat de partenariat sera transmis aux lauréats après l'annonce des résultats de l'AAP.

Dans ce cadre, en tant que partenaire du projet, GRDF aura accès a minima aux résultats des études, tests et analyses réalisés dans le cadre des 3 lots

project partners will mark the start of the collaboration.

5. GRDF's Financing Arrangements and Involvement in the Project

5.1. Project Governance

Collaboration on the project will be overseen through monthly project progress meetings. One representative from each contracting party must attend or be represented at each progress meeting, and parties not involved in the contract may be invited as needed.

5.2. GRDF's projected participation in the Project

Selected projects will be eligible for:

- Funding of up to €100,000
- Technical and legal support from the company's teams
- Access to the company's data, platforms, or networks (subject to conditions)

Funding may take the form of grants, collaboration agreements, or research agreements.

5.3. Compensation for GRDF's involvement in the Project

The terms and conditions governing GRDF's involvement in the project will be defined, prior to the launch of the pilot, in a partnership agreement to be entered into between GRDF, the winning project leader, and the various

définis en article 2.2 ainsi que tous les résultats des études, tests et analyses proposés dans le programme de travail du dossier de candidature.

GRDF conservera au cours de l'expérimentation, ainsi qu'une fois clôturée, un droit de communication sur le projet sur des éléments préalablement convenus avec le porteur.

En complément des livrables de l'étude, un rapport de « retour d'expérience » devra être réalisé à des fins de publication publique, pour permettre à l'ensemble de la filière de capitaliser sur les points importants à considérer et les bonnes pratiques déterminées portant sur les analyses de qualité gaz des intrants. Un webinaire publique de présentation de ces résultats pourra éventuellement être organisé.

Ce livrable sera conjointement validé entre GRDF et le porteur de projet lauréat dans le cadre de la convention de partenariat à conclure entre GRDF et le porteur de projet lauréat.

6. Propriété intellectuelle des solutions mises en œuvre dans les projets

6.1. Garantie du candidat sur les droits de propriété intellectuelle

Il appartient au candidat de s'assurer que les éléments joints au dossier de candidature dans le cadre de leur projet ne portent pas atteinte à un droit de propriété intellectuelle détenu par un tiers et qu'il a obtenu l'accord des éventuelles parties prenantes, de communiquer sur les éléments, notamment techniques et financiers du projet présenté.

Le candidat garantit GRDF de toute réclamation quelle qu'elle soit, en provenance de tout tiers, concernant l'ensemble des droits de propriété

stakeholders. A draft partnership agreement will be sent to the winners following the announcement of the results of the request for proposals.

In this context, as a project partner, GRDF will have access, at a minimum, to the results of the studies, tests, and analyses conducted within the scope of the three WPs defined in Article 2.2, as well as all results of the studies, tests, and analyses proposed in the work program of the application dossier.

Throughout the pilot project and after its completion, GRDF will retain the right to communicate about the project regarding elements previously agreed upon with the project leader.

In addition to the study deliverables, a "lessons learned" report must be produced for public release, to enable the entire industry to capitalize on key considerations and identified best practices regarding gas quality analyses of inputs. A public webinar presenting these results may be organized.

This deliverable will be jointly validated by GRDF and the winning project sponsor as part of the partnership agreement to be concluded between GRDF and the winning project sponsor.

6. Intellectual property rights for solutions implemented in projects

6.1. Candidate's Representation Regarding Intellectual Property Rights

It is the applicant's responsibility to ensure that the materials included in the application package for their project do not infringe upon any intellectual property rights held by a third party and that they have obtained the consent of any relevant stakeholders to disclose information regarding the project, including technical and financial details.

intellectuelle et industrielle attachés au Projet et/ou à la solution proposée, ainsi que de leurs conséquences financières, dont il fait son affaire personnelle.

GRDF ne peut en aucun cas être tenu pour responsable si le candidat reproduit des travaux ou autres œuvres protégées.

6.2. Propriété des Connaissances Propres du candidat et de GRDF

Le candidat et GRDF demeurent propriétaires de leur savoir-faire, procédés, méthodes, dessins, techniques et modèles respectifs, ainsi que de tout autre titre de propriété intellectuelle dont ils ont la propriété (ci-après les « Connaissances Propres »). Le candidat et GRDF sont également propriétaire des améliorations qu'ils apportent eux-même à leurs Connaissances Propres en dehors de l'exécution du projet.

Le candidat et GRDF demeurent libres d'utiliser et d'exploiter directement ou indirectement leurs Connaissances Propres. Ils assurent librement la protection de leurs Connaissances Propres. Le candidat et GRDF décident seuls de protéger ou non leurs Connaissances Propres et, le cas échéant, décide seuls de la protection adéquate.

6.3. Utilisation et exploitation des Connaissances Propres

En cas de sélection du candidat, pour les besoins de l'exécution de la convention de partenariat qui s'en suivra et à cette seule fin, chacun du candidat et de GRDF concède à l'autre, pour les besoins du projet, un droit d'utiliser librement et sans contrepartie financière les Connaissances Propres qu'il met à sa

The candidate indemnifies GRDF against any and all claims, of any nature, from any third party, concerning all intellectual and industrial property rights attached to the Project and/or the proposed solution, as well as their financial consequences, which the candidate assumes as their own personal responsibility.

GRDF shall in no event be held liable if the candidate reproduces protected works or other materials.

6.2. Ownership of the candidate's proprietary knowledge and that of GRDF

The Candidate and GRDF shall retain ownership of their respective know-how, processes, methods, designs, techniques, and models, as well as any other intellectual property rights they own (hereinafter the "Proprietary Information"). The Candidate and GRDF also retain ownership of any improvements they make to their Proprietary Knowledge outside the scope of the project.

The Candidate and GRDF remain free to use and exploit their Proprietary Knowledge directly or indirectly. They are free to ensure the protection of their Proprietary Knowledge. The Candidate and GRDF alone decide whether or not to protect their Proprietary Knowledge and, if so, alone decide on the appropriate protection.

6.3. Use and Exploitation of Proprietary Knowledge

If the candidate is selected, for the purposes of implementing the resulting partnership agreement and for that purpose only, both the candidate and GRDF grant the other party, for

disposition et qui lui sont nécessaires à la réalisation de ses engagements dans le cadre du projet, de manière non exclusive, non cessible, sans droit de sous-licencier. Cette licence comprend notamment le droit de reproduction, de représentation, de modification, de traduction, d'adaptation, d'intégration et de correction des Connaissances Propres et des améliorations apportées. Cette licence est gratuite et vaut pour le monde entier. Lorsque des Connaissances Propres sont nécessaires à l'utilisation des résultats ou des livrables, titulaire de ces Connaissances Propres concède en outre à l'autre un droit d'utilisation de ces Connaissances Propres dans les mêmes termes et conditions que les résultats ou les livrables.

La communication et/ou la mise à disposition par le candidat sélectionné et GRDF de leurs Connaissances Propres ne pourra en aucun cas être interprétée comme un transfert de propriété, une cession des droits ni comme conférant à la partie réceptrice un droit quelconque autre que celui stipulé expressément dans la convention.

6.4 Utilisation et exploitation des Résultats et Livrables

GRDF est autorisée à reproduire, modifier, exploiter tous les résultats issus des travaux réalisées par le candidat sélectionné dans le cadre de l'exécution de la convention qui s'en suivra, ainsi que tout rapport, documentation, plans, dessins, logiciels, et toute autre information notamment technique en relation avec lesdits travaux. Le ou les propriétaire(s) des résultats et livrables exploite(nt) librement, directement ou indirectement, les droits de propriété intellectuelle portant sur les résultats et livrables.

GRDF disposera du droit non exclusif et à titre gratuit d'utiliser les résultats et les livrables dans le cadre de ses activités, notamment à des fins de recherche et développement, y compris dans le cadre de collaboration menée avec des tiers, le cas échéant sous réserve de l'autorisation préalable de

the purposes of the project, a right to use freely and without financial compensation the Proprietary Knowledge that they make available and that is necessary for the other party to fulfill its obligations under the project, on a non-exclusive, non-transferable basis, without the right to sublicense. This license includes, in particular, the right to reproduce, display, modify, translate, adapt, integrate, and correct the Proprietary Knowledge and any improvements made thereto. This license is free of charge and applies worldwide. Where Proprietary Knowledge is necessary for the use of the results or deliverables, the owner of such Proprietary Knowledge further grants the other party a right to use such Proprietary Knowledge under the same terms and conditions as the results or deliverables.

The disclosure and/or provision by the selected candidate and GRDF of their Proprietary Knowledge shall in no event be construed as a transfer of ownership, an assignment of rights, or as conferring upon the receiving party any right other than that expressly stipulated in the agreement.

6.4. Use and Utilization of Results and Deliverables

GRDF is authorized to reproduce, modify, and exploit all results arising from the work performed by the selected candidate in connection with the performance of the subsequent agreement, as well as any reports, documentation, plans, drawings, software, and any other information, particularly technical information, related to such work. The owner(s) of the results and deliverables shall freely exploit, directly or indirectly, the intellectual property rights pertaining to the results and deliverables.

GRDF shall have the non-exclusive right, free of charge, to use the results and deliverables in the

l'autre partie. Ce droit s'applique que GRDF soit ou non propriétaire ou copropriétaire des résultats et des livrables. Il s'étend au monde entier et pour la durée légale de protection attachée à chaque droit de propriété intellectuelle, pour un usage sous toutes ses formes, selon tous modes présents ou à venir et sur tous supports.

7. Confidentialité et communication dans le cadre de l'AAP

7.1 Obligation générale de confidentialité

Les Informations confidentielles désignent toutes les informations, de quelque nature que ce soit, notamment les informations techniques, commerciales, stratégiques, financières ou juridiques, transmises par écrit, oralement ou par tout autre moyen, par l'une des Parties à l'autre, sauf mention contraire.

Dans le cadre de leur participation à l'Appel à Projet Qualité du gaz issu des intrants en gazéification hydrothermale, les candidats s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées avec l'entreprise organisatrice, GRDF, pendant toute la durée de l'Appel à Projet et pour une période de 2 ans à compter de la date de clôture de celui-ci.

Les candidats s'engagent à :

- Ne pas divulguer les informations confidentielles à des tiers, sauf accord écrit préalable de l'entreprise organisatrice ;
- Ne pas utiliser les informations confidentielles à d'autres fins que celles strictement nécessaires à leur participation à l'Appel à Projet ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité desdites informations, notamment en limitant leur accès aux seules personnes ayant besoin d'en connaître.

course of its activities, in particular for research and development purposes, including in the context of collaborations with third parties, subject, where applicable, to the prior authorization of the other party. This right applies regardless of whether GRDF is the owner or co-owner of the results and deliverables. It extends worldwide and for the statutory term of protection attached to each intellectual property right, for use in all forms, by all means present or future, and on all media.

7. Confidentiality and communication in the context of the RFP

7.1. General Confidentiality Obligation

Confidential Information means all information of any kind, including technical, commercial, strategic, financial, or legal information, disclosed in writing, orally, or by any other means by one Party to the other, unless otherwise specified.

In connection with their participation in the Request for Proposals on Gas Quality from Hydrothermal Gasification Inputs, applicants agree to maintain the confidentiality of information exchanged with the organizing company, GRDF, throughout the duration of the Request for Proposals and for a period of two years following its closing date.

Applicants agree to:

- Not disclose confidential information to third parties without the prior written consent of the organizing company;
- Not use confidential information for any purpose other than those strictly necessary for their participation in the Request for Proposals;

La présente clause ne s'applique pas aux informations :

- Déjà connues de la partie réceptrice sans obligation de confidentialité ;
- Tombées dans le domaine public sans faute de la partie réceptrice ;
- Légalement obtenues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
- Dont la divulgation est exigée par une autorité judiciaire ou administrative compétente, sous réserve d'en informer préalablement la partie émettrice, dans la mesure permise par la loi.

La participation à l'Appel à Projet n'emporte aucune cession ou concession de droits de propriété intellectuelle sur les informations échangées, sauf accord écrit spécifique entre les parties.

7.2 Confidentialité des informations relatives au projet

En prenant part à l'Appel à Projets, les candidats retenus acceptent que les informations relatives à la description de leur projet, ainsi que tout visuel associé contenu dans le dossier de candidature, n'ait pas de caractère confidentiel et puissent être publiés dans les documents publics de communication des organisateurs.

Les informations considérées comme confidentielles par les candidats retenus devront alors être spécifiquement revêtues de la mention « confidentiel » et être justifié.

Il est expressément convenu que les organisateurs soient autorisés à communiquer à la presse et à publier sur le site internet du concours et sur leur propre site internet ou sur tout autre support, le nom des candidats retenus, leurs marques, leurs logos et des informations et des illustrations relatives aux solutions développées, si elles ne sont pas identifiées comme « confidentielles », dans le cadre de l'Appel à Projets et sans limitation de durée, ce que les candidats acceptent expressément en candidatant à l'Appel à Projets. Ces éléments pourront être reproduits et édités sur diverses formes de support utiles à la promotion de l'Appel à Projets et en

- Take all necessary measures to preserve the confidentiality of such information, in particular by limiting access to only those persons who have a need to know.

This clause does not apply to information:

- Already known to the receiving party without any obligation of confidentiality;
- That has entered the public domain through no fault of the receiving party;
- Legally obtained from a third party not subject to any obligation of confidentiality;
- The disclosure of which is required by a competent judicial or administrative authority, provided that the disclosing party is notified in advance, to the extent permitted by law.

Participation in the Request for Projects does not entail any transfer or assignment of intellectual property rights in the information exchanged, unless specifically agreed in writing by the parties.

7.2. Confidentiality of Project Information

By participating in the Request for Proposals, selected applicants agree that information regarding their project description, as well as any associated visual materials included in the application package, is not confidential and may be published in the organizers' public communications.

Information deemed confidential by the selected candidates must then be specifically marked "confidential" and justified.

It is expressly agreed that the organizers are authorized to disclose to the press and to publish on the competition's website, on their own website, or on any other medium, the names of the selected candidates, their trademarks, their logos, and information and illustrations relating to the solutions developed, provided they are not identified as "confidential," as part of the Request for Proposals and without any time limit, which the candidates expressly accept by applying to the Request for Proposals. These elements may

relation avec celui-ci (que ce soit support écrit, audiovisuel ou électronique).

Les lauréats de l'Appel à Projets sont tenus d'informer les organisateurs avant toute communication mentionnant leur participation à cet Appel à Projets, pour une durée de douze (12) mois après la fin du présent Appel à Projets.

7.3 Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du présent AAP, des informations à caractère personnel relatives aux Candidats sont collectées et traitées, car nécessaires à l'instruction et à la prise en compte de leur candidature. GRDF, ainsi que ses prestataires, partenaires, affiliés ou toute personne mandatée par elle, prennent toutes les précautions et mettent en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin d'assurer la protection et la confidentialité de ces données.

Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Informatique et Libertés ».

Conformément à ces textes, chaque Candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de ses données personnelles. Il peut également s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes.

Pour exercer ses droits ou pour toute question relative au traitement de ses données dans le cadre du présent dispositif, le Candidat peut contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse électronique protectiondesdonnees@grdf.fr ou par courrier papier à l'adresse GRDF service client - Délégué à la Protection des Données TSA 85101 27091 EVREUX CEDEX (en joignant un justificatif d'identité et, le cas échéant, un motif légitime lorsque requis par la loi).

Si, après avoir contacté GRDF, le Candidat estime

be reproduced and published in various media useful for promoting the Request for Proposals and in connection with it (whether in written, audiovisual, or electronic form).

Winners of the Request for Proposals are required to notify the organizers prior to any communication mentioning their participation in this Call for Projects, for a period of twelve (12) months following the conclusion of this Call for Projects.

7.3. Processing of Personal Data

As part of this call for applications, personal information regarding applicants is collected and processed, as it is necessary for the review and consideration of their applications.

GRDF, along with its service providers, partners, affiliates, or any person acting on its behalf, takes all necessary precautions and implements the technical and organizational measures required to ensure the protection and confidentiality of this data.

This data is processed in accordance with Regulation (EU) 2016/679 of April 27, 2016 (GDPR) and the amended French Data Protection Act of January 6, 1978.

In accordance with these laws, each Candidate has the right to access, rectify, erase, restrict the processing of, and transfer their personal data. They may also object to the processing of their data for legitimate reasons.

To exercise these rights or for any questions regarding the processing of their data under this

que ses droits ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Enfin, certaines données étant indispensables au traitement du dossier de candidature, l'exercice du droit d'opposition peut entraîner l'impossibilité pour GRDF de poursuivre l'instruction de la candidature, laquelle sera dès lors réputée annulée.

8. Ethique

Dans le cadre de la participation à cet Appel à Projets, les candidats retenus s'engagent à respecter et à faire respecter les normes de droit international et du droit national applicable à cet Appel à Projet relatives :

- i. Aux droits fondamentaux de la personne humaine, notamment l'interdiction (a) de recourir au travail des enfants et à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire ; (b) de procéder à toute forme de discrimination au sein de son entreprise ou à l'égard de ses fournisseurs ou sous-traitants ;
- ii. Aux embargos, trafics d'armes et de stupéfiants et au terrorisme ;
- iii. Aux échanges commerciaux, licences d'importations et d'exportations et aux douanes ;
- iv. À la santé et à la sécurité des personnels et des tiers ;
- v. Au travail, à l'immigration, à l'interdiction du travail clandestin ;
- vi. À la protection de l'environnement, notamment en matière d'évacuation et recyclage des déchets dans l'exécution des travaux ;
- vii. Aux infractions économiques, notamment la corruption, la fraude, le trafic d'influence (ou infraction équivalente dans le droit national applicable à ce concours, l'escroquerie, le vol, l'abus de bien social, la contrefaçon, le faux et usage de faux, et toute infraction connexe ;
- viii. À la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- ix. Au droit de la concurrence ;

policy, the Candidate may contact the Data Protection Officer at the email address protectiondesdonnees@grdf.fr or by mail at the address GRDF Customer Service - Data Protection Officer TSA 85101 27091 EVREUX CEDEX (enclosing proof of identity and, where applicable, a legitimate reason when required by law).

If, after contacting GRDF, the Applicant believes that their rights have not been respected, they may file a complaint with the French Data Protection Authority (CNIL).

Finally, since certain data is essential for processing the application, exercising the right to object may make it impossible for GRDF to continue reviewing the application, which will then be deemed withdrawn.

8. Ethics

As part of their participation in this Request for Proposals, successful applicants agree to comply with and ensure compliance with the standards of international law and applicable national law relevant to this Call for Proposals regarding:

- i. Fundamental human rights, including the prohibition against (a) the use of child labor and any other form of forced or compulsory labor; (b) any form of discrimination within the company or toward its suppliers or subcontractors;
- ii. Embargoes, arms and drug trafficking, and terrorism;
- iii. Trade, import and export licenses, and customs;
- iv. The health and safety of personnel and third parties;
- v. Labor, immigration, and the prohibition of illegal employment;
- vi. Environmental protection, particularly regarding waste disposal and recycling during the performance of work;
- vii. Economic offenses, including corruption, fraud, influence peddling (or equivalent offenses under the national law applicable to this contract), embezzlement, theft, misappropriation of corporate assets,

- x. Aux données personnelles.

Toute violation des stipulations de la présente clause par les candidats constitue un manquement contractuel conférant le droit à GRDF de procéder à la suspension et/ou à la résiliation de la Convention à venir.

9. Responsabilité de GRDF

La responsabilité de GRDF ne saurait être en aucun cas engagée si le Règlement devait être modifié pour quelque raison que ce soit et même sans préavis. Les modifications seront portées à la connaissance des candidats sur la page web de l'appel à projets :

<https://innovation.grdf.fr/challenge/show/70>

GRDF se réserve le droit de modifier, de décaler, de proroger ou d'annuler le présent AAP et ce, sans qu'aucun des Candidats ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre. Le règlement modifié se substituera automatiquement au Règlement jusqu'alors en vigueur, celui-ci devenant caduc. GRDF pourra notamment s'adjoindre le concours d'un partenaire dans le cadre du financement du projet. Par exception à ce qui précède, une telle adjonction fera l'objet d'une notification sur la page web de l'appel à projets. Dans une telle hypothèse, toute référence à GRDF devra s'entendre comme une référence à GRDF et son partenaire.

GRDF ne saurait être tenu responsable au cas où l'un ou plusieurs candidats ne parvient pas à envoyer sa candidature via la plateforme dédiée à cet effet, du fait de tout aléa ou dysfonctionnement d'ordre technique, lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau Internet ;
- une erreur humaine ou d'origine électrique ;
- une intervention malveillante ;
- un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code Civil.

counterfeiting, forgery, and the use of forged documents, and any related offenses;

- viii. Anti-money laundering;
- ix. Competition law;
- x. Personal data.

Any violation of the provisions of this clause by the applicants constitutes a breach of contract, entitling GRDF to suspend and/or terminate the future Agreement.

9. GRDF's Responsibility

GRDF shall not be held liable under any circumstances should the Rules be amended for any reason whatsoever, even without prior notice. Any amendments will be communicated to applicants on the call for proposals webpage: <https://innovation.grdf.fr/challenge/show/70>

GRDF reserves the right to modify, postpone, extend, or cancel this Request for Proposals, without any of the Applicants being entitled to claim any compensation in this regard. The amended rules will automatically replace the Rules previously in force, which will then become null and void. GRDF may, in particular, enlist the assistance of a partner in connection with the financing of the project. As an exception to the foregoing, such an addition will be announced on the call for projects webpage. In such a case, any reference to GRDF shall be understood as a reference to GRDF and its partner.

GRDF shall not be held liable in the event that one or more applicants are unable to submit their application via the platform designated for this purpose, due to any technical contingency or malfunction, including but not limited to:

- Internet congestion;
- human error or electrical failure;
- malicious interference;
- a force majeure event as defined in Article 1218 of the Civil Code.

En cas de manquement à une ou plusieurs obligations énoncées dans le présent Règlement, GRDF sera en droit de refuser la participation du Candidat.

GRDF se réserve la possibilité de réclamer aux candidats toute justification des informations recueillies sur le dossier de candidature. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude ou toute violation de l'article 7 « Ethique » entraîne le rejet de la candidature.

GRDF n'encourt aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des structures candidates du fait des fraudes éventuellement commises.

10. Loi Applicable

Le présent règlement est régi exclusivement par la loi française.

11. Langue de publication

Le présent règlement est publié en français et en anglais. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version française prévaudra.

In the event of a breach of one or more of the obligations set forth in these Rules, GRDF shall be entitled to refuse the Candidate's participation.

GRDF reserves the right to request that candidates provide supporting documentation for the information provided in the application. Any inaccurate or false statement, any fraud, or any violation of Article 7 "Ethics" will result in the rejection of the application.

GRDF assumes no liability of any kind toward applicant organizations as a result of any fraud that may be committed.

10. Governing Law

These Terms and Conditions are governed exclusively by French law.

11. Language of publication

These regulations are published in English and French. In the event of any discrepancy between the English and French versions, the French version shall prevail.

ANNEXE 1 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DU RESEAU DE GAZ

Pour accéder au texte global, veuillez consulter : https://www.grdf.fr/868954091774-k8s-p1-s3-bucket-grz-01/grdf_fr/2025-06/Prescriptions_techmiques_GRDF.pdf

5.1 Caractéristiques des gaz susceptibles d'être injectés sur le réseau du Distributeur

5.1.1 Caractéristiques du Gaz naturel requises aux raccordements avec les Opérateurs de transport Amont et avec les Opérateurs de distribution Amont

Les caractéristiques du gaz naturel requises par le Distributeur aux raccordements avec les Opérateurs de transport Amont et avec les Opérateurs de distribution Amont sont conformes à tout moment aux prescriptions réglementaires en vigueur relatives aux caractéristiques du gaz naturel.

Les caractéristiques réglementaires à l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel homologuant le plan de conversion exigé par le décret n° 2016-348 du 23 mars 2016 sont :

Caractéristique	Spécification
Pouvoir Calorifique Supérieur (conditions de combustion 0 °C et 1,01325 bar)	Gaz de type H ¹ : 10,7 à 12,8 kWh/m ³ (n) (combustion 25°C : 10,67 à 12,77) Gaz de type B ¹ : 9,5 à 10,5 kWh/ m ³ (n) (combustion 25°C : 9,48 à 10,47)
Indice de Wobbe pour les secteurs géographiques en cours de conversion gaz B / gaz H (conditions de combustion 0 °C et 1,01325 bar) ²	Gaz de type B : 12,50 à 13,06 kWh/m ³ (n) (combustion 25°C : 12,47 à 13,03)
Point de rosée eau	Inférieur à - 5°C à la pression maximale de service du réseau ³
Teneur en soufre et H2S	La teneur instantanée en H2S doit être inférieure à 15 mg/m ³ (n) (durée de dépassement de 12 mg/ m ³ (n) inférieure à 8 heures). La teneur moyenne en H2S sur 8 jours doit être inférieure à 7 mg/m ³ (n). La teneur en soufre total doit être inférieure à 150 mg/m ³ (n).
Odeur du gaz	Le gaz livré à toutes les sorties du réseau de transport doit posséder une odeur : suffisamment caractéristique pour que les fuites éventuelles soient perceptibles, qui doit disparaître lors de la combustion complète du gaz.

¹ Gaz de type H : Gaz à haut pouvoir calorifique. Gaz de type B : Gaz à bas pouvoir calorifique.

² Décret n° 2016-348 du 23 mars 2016. Cette spécification s'applique aux points de sortie du réseau de transport vers les réseaux de distribution et les Clients situés dans les secteurs géographiques en cours de conversion gaz B / gaz H, au plus tard à la date à laquelle la pression de livraison est abaissée chez les clients particuliers consommant du gaz de type B et jusqu'à la date où le gaz livré devient de type H. Elle s'applique également à la sortie du réseau de transport vers le stockage de Gournay-sur-Aronde tant que le gaz stocké est de type B.

³ La conversion du point de rosée eau en teneur en eau et inversement est effectuée selon la norme ISO 18 453 « Natural gas – Correlation between water content and water dew point. » (Corrélation de Gergwater).

5.1.2 Caractéristiques physico-chimiques requises pour l'injection de gaz autres que le gaz naturel

Dans le but :

- de préserver l'intégrité des ouvrages du Distributeur vis-à-vis des risques de réaction chimique et de modification des caractéristiques physiques de ses matériaux constitutifs,
- de garantir l'acheminement vers les clients d'un gaz apte à la combustion et conforme à la réglementation en vigueur,

tout gaz autre que le gaz naturel doit être systématiquement odorisé avant injection sur le réseau du Distributeur conformément à l'Arrêté du 13 juillet 2000 et au cahier des charges relatif à l'odorisation qui lui est associé,

tout gaz autre que du gaz naturel introduit sur le réseau du Distributeur par un Opérateur Amont doit respecter les caractéristiques suivantes, sans préjudice des obligations qui pourraient être faites par la réglementation :

Caractéristique	Spécification
Pouvoir Calorifique Supérieur (conditions de combustion 0 °C et 1,01325 bar)	Gaz de type H ⁴ : 10,7 à 12,8 kWh/ m ³ (n) (combustion 25°C : 10,67 à 12,77) Gaz de type B ¹ : 9,5 à 10,5 kWh/ m ³ (n) (combustion 25°C : 9,48 à 10,47)
Indice de Wobbe (conditions de combustion 0 °C et 1,01325 bar) ⁵	Gaz de type H : 13,64 à 15,70 kWh/ m ³ (n) (combustion 25°C:13,6 à 15,66) Gaz de type B : 12.01 à 13,06 kWh/ m ³ (n) (combustion 25°C : 11,97 à 13,03) Gaz de type B pour les secteurs géographiques en cours de conversion gaz B / gaz H ⁶ : 12.50 à 13.06 kWh/ m ³ (n) (combustion 25°C : 12.47 à 13,03)

Densité	Comprise entre 0,555 et 0,70
Point de rosée eau	Inférieur à -5°C à la Pression Maximale de Service du réseau en aval du Raccordement ⁷
Point de rosée hydrocarbures ⁸	Inférieur à -2°C de 1 à 70 bar
Teneur en soufre total	Inférieure à 30 mgS/ m ³ (n)
Teneur en soufre mercaptique	Inférieure à 6 mgS/ m ³ (n)
Teneur en soufre de H ₂ S + COS	Inférieure à 5 mgS/ m ³ (n)
Teneur en CO ₂	Inférieure à 2,5 % (molaire) Par exception, sur autorisation du Distributeur après étude au cas par cas, une limite en CO ₂ jusqu'à 3,5% ⁹ est tolérée.
Teneur en Tétrahydrothiophène (produit odorisant THT)	Comprise entre 15 et 40 mg/m ³ (n)
Teneur en O ₂	Inférieure à 100 ppmv Par exception, sur autorisation du Distributeur, après étude au cas par cas, une limite en O ₂ jusqu'à 0,75% ¹⁰ est tolérée.
Impuretés	Gaz pouvant être transporté, stocké et commercialisé sans subir de traitement supplémentaire
Hg	Inférieur à 1 µg/m ³ (n)
Cl	Inférieur à 1 mg/m ³ (n)
F	Inférieur à 10 mg/m ³ (n)
H ₂	Inférieur à 6 %
NH ₃	Inférieur à 3 mg/m ³ (n)
CO	Inférieur à 2 %

⁴ Gaz de type H : Gaz à haut pouvoir calorifique. Gaz de type B : Gaz à bas pouvoir calorifique.

⁵ Ces valeurs sont celles discutées dans le cadre de l'association Easee-gas. Concernant la limite supérieure pour l'indice de Wobbe, des vérifications sont en cours pour déterminer à quelle date la valeur de 15.85 kWh/m³(n) (au lieu de 15.7) discutée au sein d'Easee-gas serait acceptable en France.

⁶ Décret n° 2016-348 du 23 mars 2016. Cette spécification s'applique aux points de sortie du réseau de transport vers les réseaux de distribution et les Clients situés dans les secteurs géographiques en cours de conversion gaz B / gaz H, au plus tard à la date à laquelle la pression de livraison est abaissée chez les clients particuliers consommant

du gaz de type B et jusqu'à la date où le gaz livré devient de type H. Elle s'applique également à la sortie du réseau de transport vers le stockage de Gournay-sur-Aronde tant que le gaz stocké est de type B.

⁷ La conversion du point de rosée eau en teneur en eau et inversement est effectuée selon la norme ISO 18 453 « Natural gas – Correlation between water content and water dew point. » (Corrélation de Gergwater).

⁸ Il s'agit d'une spécification applicable au gaz naturel qui ne couvre que les hydrocarbures et pas les huiles.

⁹ Dans le cas où le gaz est injecté dans un réseau dans lequel le gaz naturel est de type B, la teneur limite en CO₂ tolérée par exception est de 11,7% au lieu de 3,5%.

¹⁰ Dans le cas où le gaz est injecté dans un réseau dans lequel le gaz naturel est de type B, la teneur limite en O₂ tolérée par exception est de 3% au lieu de 0,75%.

5.2. Prescriptions relatives aux caractéristiques du gaz naturel aux raccordements avec les Opérateurs de distribution ou de transport Aval et les installations des Clients

5.2.1 Caractéristiques physico-chimiques du gaz naturel

Les caractéristiques du gaz naturel livré par le Distributeur aux raccordements avec les Opérateurs de distribution ou de transport Aval et avec les installations des clients sont conformes à tout moment aux prescriptions réglementaires en vigueur relatives aux caractéristiques du gaz.

Les caractéristiques réglementaires à l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel homologuant le plan de conversion exigé par le décret n° 2016-348 du 23 mars 2016 sont :

Caractéristique	Spécification
Pouvoir Calorifique Supérieur (conditions de combustion 0 °C et 1,01325 bar)	Gaz de type H ¹¹ : 10,7 à 12,8 kWh/ m ³ (n) (combustion 25°C : 10,67 à 12,77) Gaz de type B ⁹ : 9,5 à 10,5 kWh/ m ³ (n) (combustion 25°C : 9,48 à 10,47)
Indice de Wobbe pour les secteurs géographiques en cours de conversion gaz B / gaz H (conditions de combustion 0 °C et 1,01325 bar) ¹²	Gaz de type B : 12,50 à 13,06 kWh/m ³ (n) (combustion 25°C : 12,47 à 13,03)
Teneur en soufre et H ₂ S	La teneur instantanée en H ₂ S doit être inférieure à 15 mg/m ³ (n) (durée de dépassement de 12 mg/ m ³ (n) inférieure à 8 heures). La teneur moyenne en H ₂ S sur 8 jours doit être inférieure à 7 mg/m ³ (n). La teneur en soufre total doit être inférieure à 150 mg/m ³ (n).
Odeur du gaz	Le Distributeur s'assure que le gaz livré possède une odeur : suffisamment caractéristique pour que les fuites éventuelles soient perceptibles, qui doit disparaître lors de la combustion complète du gaz.

¹¹ Gaz de type H : Gaz à haut pouvoir calorifique. Gaz de type B : Gaz à bas pouvoir calorifique.

¹² Décret n° 2016-348 du 23 mars 2016. Cette spécification s'applique aux points de sortie du réseau de transport vers les réseaux de distribution et les Clients situés dans les secteurs géographiques en cours de conversion gaz B / gaz H, au plus tard à la date à laquelle la pression de livraison est abaissée chez les clients particuliers consommant du gaz de type B et jusqu'à la date où le gaz livré devient de type H. Elle s'applique également à la sortie du réseau de transport vers le stockage de Gournay-sur-Aronde tant que le gaz stocké est de type B.

ANNEXE 2 : CHARTE MEMBRE COMITES AAP

Charte de Déontologie des Membres du Comité d'Évaluation de l'Appel à Projet : "QUALITE du GAZ ISSU des intrants en gazéification hydrothermale"

Dans le cadre de ses missions de service public, GRDF s'engage à préparer ses réseaux de gaz aux futures injections innovantes, notamment de gazéification hydrothermale. Cette mission joue un rôle déterminant dans la réponse aux enjeux énergétiques et environnementaux actuels. Parmi les outils mobilisables, les appels à projets offrent un cadre structuré pour recueillir, évaluer et sélectionner des propositions innovantes répondant à des besoins précisément identifiés. Ce dispositif favorise la participation d'acteurs variés, renforçant ainsi la créativité et la diversité des solutions envisageables.

Les projets soumis dans le cadre du présent dispositif doivent relever de la recherche et du développement (ci-après désigné « R&D »). À ce titre, ils doivent satisfaire aux critères FRASCATI et démontrer une contribution significative au dépassement de l'état de l'art, condition essentielle à la qualification de l'activité comme innovante.

Dans le cadre de ces projets de R&D, GRDF a lancé un appel à projet Qualité du gaz issu des intrants en gazéification hydrothermale (ci-après désigné l'« AAP »).

La présente charte (ci-après désignée « la Charte ») a pour objectif de définir les principes généraux et de déontologie applicables à un comité d'évaluation des projets (ci-après désigné le « Comité de sélection ») soumis dans le cadre de l'AAP dont le règlement figure en Annexe des présentes (ci-après le « Règlement de l'AAP »).

La Charte s'adresse à tous les membres du Comité de sélection des lauréats dans le cadre de l'AAP (ci-après désigné(s) le(s) « Membre(s) »).

La mise en place d'un Comité de sélection est essentielle afin de garantir un processus d'évaluation rigoureux et équitable des dossiers de candidature soumis dans le cadre de l'AAP.

Les Membres jouent un rôle crucial en apportant une diversité de points de vue et en assurant une évaluation équilibrée et impartiale des candidatures. Leur expertise collective enrichit l'analyse des projets, permettant de prendre des décisions éclairées et transparentes.

1. Obligations des Membres du Comité de sélection

Les Membres s'engagent à prendre connaissance du Règlement de l'AAP figurant en Annexe de la présente Charte et à le respecter dans tous ses éléments.

En particulier, les Membres doivent impérativement respecter les critères de sélection des dossiers tels que définis à l'article 3.5 du Règlement. La cohérence entre la Charte et le Règlement assure une évaluation rigoureuse et conforme aux attentes de GRDF dans le cadre de l'AAP.

Les Membres du comité de sélection s'engagent à respecter les principes éthiques suivants :

a. Neutralité

Chaque Membre s'engage à adopter une posture strictement neutre durant l'ensemble du processus d'évaluation.

Les Membres s'interdisent toute prise de position ou intervention visant à promouvoir des intérêts personnels, institutionnels, idéologiques ou politiques, et veillent à ce que leurs décisions soient prises sans parti pris préalable ni volonté d'orienter le choix collectif en fonction de préférences extérieures aux critères établis à l'article 3.5 du Règlement de l'AAP.

b. Probité

Les Membres s'engagent à agir avec la plus grande probité et s'interdisent toute action ou décision susceptible de leur procurer un bénéfice personnel direct ou indirect. Les Membres s'engagent à n'accepter aucune gratification, avantage, pression ou influence de la part des candidats ou de tiers, et à signaler immédiatement au Comité de sélection toute tentative en ce sens.

c. Objectivité

Chaque Membre s'engage à évaluer les projets sur la base des seuls critères définis à l'article 3.5 du Règlement de l'AAP. Les Membres s'abstiennent d'utiliser des critères non prévus ou des appréciations subjectives qui ne seraient pas justifiées par le dossier ou par les règles d'évaluation.

d. Impartialité

Les Membres garantissent une évaluation impartiale de chaque candidature. Ils s'engagent à traiter tous les candidats de manière équitable et à éviter toute situation réelle ou apparente de favoritisme ou de préjugé.

En cas de conflit d'intérêt sur un dossier de candidature, les Membres s'engagent à faire connaître sans délai l'existence dudit conflit d'intérêt au comité et à s'abstenir d'émettre tout avis ou évaluation.

On entend par conflit d'intérêt toute situation dans laquelle un Membre possède, directement ou indirectement, un intérêt personnel, professionnel, financier ou moral susceptible d'influencer, ou d'être perçu comme influençant, son jugement impartial dans l'évaluation des candidatures. Le conflit d'intérêt existe dès lors que la situation pourrait compromettre l'objectivité, la neutralité ou l'indépendance attendues d'un Membre, même si aucune influence réelle n'a lieu.

e. Egalité de traitement des candidats

Les Membres s'engagent à garantir l'égalité de traitement de l'ensemble des candidats, conformément au Règlement de l'AAP. À ce titre, ils veillent à appliquer les mêmes critères d'évaluation, à offrir un niveau d'information équivalent et à assurer des conditions d'examen homogènes pour tous les dossiers. Aucun candidat ne doit être favorisé ou défavorisé en raison de son identité, de son statut, de ses relations, de son expérience, de la notoriété de son organisation ou de toute autre considération étrangère aux critères officiels de sélection.

2. Examen des candidatures

À la clôture de la période de dépôt des dossiers de candidature telle que prévue à l'article 3.4.3 du Règlement, les Membres auront accès à l'ensemble des candidatures déposées et en prendront connaissance.

Chaque Membre procède à une analyse complète des dossiers en respectant le Règlement de l'AAP et les principes détaillés au 1. de la Charte.

3. Confidentialité

Les Membres sont soumis à une obligation de confidentialité tout au long de l'exercice de leurs missions.

L'existence et le contenu de l'ensemble des informations et documents de toute nature mis à la disposition des Membres par GRDF ou les candidats pour la préparation et l'exécution de l'AAP, les discussions et délibérations du Comité de sélection, ainsi que les informations relatives aux candidats et à leurs projets (ci-après désignées les « Informations Confidentielles ») ont un caractère confidentiel.

Les Membres s'engagent à respecter la confidentialité des Informations Confidentielles pendant toute la durée de l'AAP et pendant une période de douze (12) mois à compter de la fin de cet AAP.

ANNEXE 3 – Pièces minimales à inclure au dossier

Descriptifs des tâches et livrables

Intitulé	Description	Tâches	Responsable	Contributeurs
LOT 0	Coordination			
LOT 1				
LOT 2				
LOT 3				

Intitulé	Livrables	Livrables	Responsable	delais
LOT 1				
LOT 2				

LOT 3				

Contribution financière partenaire

Montants en € HT	LOT 0 - coordination	LOT 1	LOT 2	LOT 3	TOTAL
partenaire 1					0
partenaire 2					0
partenaire 3					0
partenaire 4					0
partenaire 5					0
TOTAL	0	0	0	0	0

Tableau par partenaire du consortium

Montants en euros	Prestations	Charges externes	Amortissement d'équipements	Coûts de personnel	TOTAL
LOT 0 - coordination					-
LOT 1					-
LOT 2					-
LOT 3					-
TOTAL	-	-	-	-	-

Répartition par partenaire

contribution (%)	LOT 0 - coordination	LOT 1	LOT 2	LOT 3	TOTAL
partenaire 1					
partenaire 2					
partenaire 3					
partenaire 4					
partenaire 5					
TOTAL					